

**ACTES**

**124<sup>E</sup> CONGRÈS NATIONAL  
DES SAPEURS-POMPIERS**

**OCTOBRE 2017**

## -SOMMAIRE-

ENGAGEMENT, PROXIMITE, MANAGEMENT DE LA RESSOURCE .....	3
I – L’engagement .....	3
II – La proximite .....	5
III – Management de la ressource .....	7
ORGANISATION DES SIS : BILAN, CONTRAINTES, LIMITES ET PERSPECTIVES .....	10
I – Les engagements du president de la république et les orientations du ministere de l’interieur en matiere de securite civile .....	10
II – Bilan de la départementalisation .....	13
MOBILISATION DES SAPEURS-POMPIERS AUTOUR DE LA PREVENTION DES RISQUES ET DE LA SENSIBILISATION DES CITOYENS.....	18
I – Bilan de la grande cause nationale et initiatives .....	18
II – Prevention incendies, formation et intervention .....	20
III – Travailler ensemble, une implication collective .....	21
NOUVELLES MENACES .....	26
SECOURS D’URGENCE EN MILIEUX HOSTILES .....	31
I – Le sauveteur specialise helicoptere (ssh).....	31
II – Points divers et interventions.....	32
SECOURS ROUTIERS.....	34
TECHNIQUE ET INNOVATION.....	37
ANCIENS SAPEURS-POMPIERS .....	41
PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET SPECIALISES .....	42
LE VIVRE ENSEMBLE.....	44
SOLIDARITES.....	46

**Thomas Hughes** – Bonjour et bienvenue. Nous allons échanger sur « l'Engagement, la proximité, le management de la ressource », plusieurs thèmes importants pour les sapeurs-pompiers et les services d'incendie et de secours, Comment maintenir l'implication des volontaires, comment préserver l'égalité d'accès aux secours, quid du plan de féminisation des effectifs, comment communiquer ? Quels rôles pour les collectivités territoriales ? Voilà des questions que nous allons aborder.

**Éric Faure** – Je suis très heureux de vous accueillir pour lancer cette première rencontre. Le fait que nous soyons tous ici est déjà un succès. Je tiens à vous souhaiter la bienvenue au cœur de ce beau congrès organisé par nos amis corses, dans ce cadre superbe, où tout se déroule parfaitement.

**Dominique Turc** – Merci à tous tout d'abord d'être ici pour échanger sur ces trois thèmes importants et liés entre eux. Un congrès national est toujours dense et de très nombreuses réunions se suivent. Nous avons pu constater aussi une absence de lien entre les différents sujets, nous manquions de vision transversale.

Ces observations ont conduit la FNSPF à rénover, en profondeur, le déroulement ainsi que la programmation du congrès national, pour apporter davantage de lisibilité, de transversalité, en traitant ensemble, de manière décloisonnée, des enjeux des sapeurs-pompiers.

La parole est donnée à André Horb, rapporteur de la Commission de la FNSPF « Histoire, Musées et Musique », qui va nous rappeler quelques éléments de contexte, un changement vers plus de transversalité, pour mener des réflexions sur notre engagement, la proximité territoriale et nos ressources. Plusieurs images ont été présentées puis commentées. Elles traduisent bien les trois thématiques annoncées.

## **I – L'ENGAGEMENT**

### **1) Les jeunes sapeurs-pompiers et les animateurs JSP**

**Thomas Hughes** – Abordons d'abord le thème du renouvellement des ressources que forment les jeunes sapeurs-pompiers, qui sont un atout

pour les CIS ? Quels intérêts pour les animateurs et pourquoi certains renoncent rapidement ?

**Raphaël Rondot** – Il y a différents intérêts d'être animateur JSP : apporter des connaissances ; transmettre des valeurs ; enseigner la citoyenneté, favoriser le sens du collectif ; former des jeunes qui s'engageront dans nos centres et, plus largement, des acteurs de la prévention. C'est aussi avoir la responsabilité d'un groupe, l'amener vers des objectifs.

**Samuel Fleck, UDSP88** – Nous constatons que des difficultés entraînent des fins d'engagement. Que peuvent faire alors les SDIS pour aider et faciliter le rôle des animateurs JSP ?

**Hugues Deregnacourt, DDSIS 01** – La formation des JSP est une coproduction entre les UDSP et les SDIS, il faut le comprendre et prendre des initiatives en ce sens. Un comité de pilotage partagé est nécessaire. Les JSP correspondent à 50 % de nos recrutements et, parmi eux, il y a 50 % de filles. Il faut promouvoir ces actions et mettre des moyens à disposition, notamment dans nos casernes, par exemple, prévoir des vestiaires pour les JSP. Les animateurs doivent trouver et préserver un équilibre entre les besoins, la proximité, l'engagement, les ressources et les enjeux. La question de l'indemnisation doit aussi être abordée. Enfin, il est important de créer un comité de récompenses car les sapeurs-pompiers qui s'investissent dans ces actions méritent d'être reconnus, à la hauteur de cet engagement supplémentaire.

**Catherine Troendle** – Je souhaiterais évoquer un exemple dans le département du Haut-Rhin, connu pour son nombre important de SPV, mais aussi de JSP. Des pôles JSP ont été constitués au sein de petites communautés de communes, permettant une mutualisation du travail en équipes, avec des interventions à tour de rôle.

**SP (68)** – En Allemagne, ils prennent en charge des enfants, dès l'âge de 5 ou 6 ans, dans des écoles de sapeurs-pompiers. Une telle initiative pourrait-elle être envisagée en France ?

**Catherine Troendle** – Parmi les mesures à prendre en considération, l'école peut être un bon outil de promotion du volontariat. Ainsi, à Avignon par exemple, un module sécurité et prévention a été mis en place.

**Olivier RICHEFOU** – De telles initiatives locales existent, en effet. Il faut toutefois rester prudent avec les très jeunes enfants, d'autant que

cela impliquerait des investissements et des changements conséquents.

**Animateur JSP (UDSP 08)** – De nombreux partenariats ou activités sont conduits avec des collègues, et la participation de l'Éducation nationale permet de limiter les contraintes des animateurs.

**JSP 3 (44)** – Pour nous JSP, nos formateurs sont des accompagnateurs de longue durée car, même après notre formation et notre brevet, ils continuent de nous suivre et de nous épauler. Nous avons pour eux une très forte reconnaissance, car ils transmettent des valeurs.

**Président association départementale des JSP (69)** – Dans notre école, nous avons beaucoup de JSP, et les accueillir dès l'âge de 6 ans serait très compliqué, les casernes n'étant pas équipées ni préparées. Il faut donc rester sur l'âge de 11 ans et surtout mieux reconnaître le travail des animateurs, leur donner plus de disponibilité, reconnaître leur formation de maintien des acquis, pour alléger la charge de travail.

## 2) L'implication de l'état, l'animation du réseau de développement du volontariat

**Céline Guilbert** – L'enjeu pour le développement des sections de jeunes sapeurs-pompiers est d'avoir suffisamment d'animateurs prêts à s'investir. Pour cela, une coproduction SDIS/UDSP est essentielle. Une première impulsion a été réalisée par l'État en 2014 par la diffusion d'une circulaire incitant les SDIS à coproduire avec les UDSP. À présent, cette démarche vous semble-t-elle suffisamment aboutie ? Dans la négative, quel appui peuvent espérer les sections de jeunes sapeurs-pompiers de la part de l'État ?

**Jacques Witkowski** – Il y a un défi, un sujet matériel certes, avec les casernes notamment, mais il existe aussi un facteur humain, les formateurs. C'est une vraie responsabilité, et c'est compliqué car on ne s'improvise pas formateur de jeunes gens. Il faut des compétences. Il y a enfin un devoir, celui d'assurer le renouvellement des générations. Concernant la demande d'action de l'État, la DGSCGC ne peut apporter toutes les solutions. Il y a bien d'autres responsables sur ce dossier, le SDIS, l'UDSP et le préfet bien entendu ; ces questions méritent une action collective et une bonne communication. Je ne crois pas que baisser l'âge pour l'accueil des jeunes soit une piste possible, c'est très compliqué juridiquement et matériellement. En revanche, susciter des

réflexions avec l'Éducation nationale me paraît important. Il faut donc copartager pour aller plus loin et analyser pourquoi il y a des pertes importantes d'effectifs entre le moment de la formation et celui de l'engagement final.

**Thierry Carbiener (PCASDIS 67)** – Il est aussi nécessaire d'associer les parents. À Strasbourg, de nombreuses formations aux gestes de premiers secours sont organisées pour les élèves de 4<sup>e</sup>. Il faut davantage impliquer les parents dans les projets expérimentés avec les enseignants.

**Catherine Troendle** – Nous sommes dans une situation et un cadre particuliers depuis plusieurs années, puisque nous avons perdu de nombreux SPV (15 000). Récemment, certaines dispositions ont permis de stabiliser cette baisse mais le défi de demain est de relever ce nombre de volontaires, en accordant aussi une plus grande place aux femmes.

## 3) Les employeurs publics donnent-ils l'exemple ?

**Intervention de la salle** – Les collectivités territoriales peuvent mettre à disposition des SPV. Néanmoins, leurs difficultés financières rendent ces initiatives de plus en plus compliquées, compte tenu des impacts sur l'emploi dans la fonction publique locale. Il faudrait un statut spécial, pour concilier les économies et la baisse des recrutements.

**Catherine Troendle** – S'agissant des conventions de disponibilité, il reste une grande marge de manœuvre, le taux de SPV étant 34 % dans le public. Il faut combattre les réticences liées au temps de travail par une mise en œuvre de temps programmé, permettant une plus grande visibilité. Des mesures incitatives et financières du SDIS sont envisageables pour compenser des initiatives prises par les collectivités locales pour leurs agents également SPV.

**Olivier Richefou** – Dans mon département de la Mayenne, nous avons réuni, avec le préfet, les agents du conseil départemental qui sont SPV afin de pouvoir échanger. Il était, en outre, important de sensibiliser les chefs de services pour faciliter leur activité. Par ailleurs, une convention a été conclue, entre le SDIS et une quinzaine de communes, permettant la prise en charge de repas et du temps de garde des enfants lorsqu'un parent est appelé en

intervention. La vraie question qui se pose est celle des aides financières ? Pourquoi ne pas réfléchir, également, à une bonification de trimestres pour la retraite ? Et, dans certaines circonstances, la possibilité de déduire du temps de travail (ou des charges de l'employeur), celui consacré au volontariat.

**Dominique Turc** – Sur le volontariat en général, nous constatons une vraie difficulté concernant la disponibilité et les employeurs. Il est important de rappeler que les SPV représentent près de 80 % des effectifs et 66 % des interventions ; c'est un facteur primordial. Pourtant, ce sont surtout des mesures locales qui ont été prises par les SDIS. Il faudrait davantage de coordination, d'échanges et de communication sur les pratiques et actions, impulser ce qui fonctionne et dénoncer ce qui ne marche pas.

C'est par la FNSPF, appuyée au niveau local, que les actions sont menées, mais il manque un véritable pilotage de l'État. Nous nous réjouissons, donc, des propos du président de la République lors de son intervention du 6 octobre, avec l'annonce d'un nouvel élan pour le volontariat. Nous demandons à l'État qu'il prenne enfin toute sa place et définisse une stratégie nationale.

**Jacques Witkowski** – L'État n'est pas l'employeur des SPV. Nous faisons le constat, avec la FNSPF, les DDSIS et les PCASDIS, qu'il y a dans notre histoire deux phases. En 2009, une phase de constat, avec une érosion, même si nous devons assurer la mise à plat du réseau statistique. Entre 2009 et 2013, cela nous amène au congrès de Chambéry, puis la déclinaison de l'Engagement national pour le volontariat, qui nous permet de pouvoir agir ; cette phase est terminée, avec 25 textes pris, dont certains très attendus...

Et maintenant, comment fait-on ? Comment maintenir notre modèle particulier ? Nous y travaillons depuis longtemps. Les campagnes de promotion de l'engagement n'ont, peut-être, pas été assez nombreuses ou suffisamment axées sur le local. Faut-il concevoir des actions plus globales ? Aller vers le monde de l'entreprise ?

**Grégory Allione** – Précisons que le message de Dominique Turc est l'expression d'un constat de la FNSPF. Et c'est aussi pourquoi le président de la République a décidé le lancement d'une nouvelle réflexion.

**Olivier Richefou** – Ce n'est pas en s'opposant, les uns aux autres, le gouvernement et la FNSPF, que nous pourrions avancer. Nous sommes,

nous, des employeurs, mais il faut que nous agissions tous ensemble. J'ai confiance dans le gouvernement.

**Dominique Peduzzi** (PCASDIS 88) – Vous avez dit tout à l'heure que vous n'êtes pas employeur de SPV, mais nous non plus, sauf à tomber sous le coup de la directive européenne sur le temps de travail.

En revanche, l'État est bien employeur et donc aussi concerné pour inciter ses propres agents et faciliter le volontariat, qu'il s'agisse des armées ou de la fonction publique. Il y a une vraie nécessité d'améliorer la disponibilité, tout en préservant l'employeur, et il faut engager de nouvelles réflexions.

Un problème d'assurance peut aussi se poser. Lorsqu'un SPV est blessé, la protection sociale repose sur la collectivité territoriale employeur, alors que ce serait davantage au SDIS de supporter cette charge. Attention à ne pas éloigner les volontaires de la proximité. Avant, les fonctionnaires communaux également SPV agissaient sous la responsabilité d'une seule personne, le maire. Aujourd'hui, c'est bien différent, il peut y avoir des difficultés entre les activités des communes et celles du SDIS. Il faut donc être attentif face aux mesures qui peuvent avoir des impacts sur le volontariat, lorsqu'elles ne le concernent pas directement.

## II - LA PROXIMITE

### 1) Notre force, l'ancrage territorial

Quelles réponses aux questions de proximité, du maillage et de la désertification médicale ?

**Pierre Morel A L'huissier** – Pendant longtemps, j'ai observé, j'ai scruté les SPV, et je dois le dire vous êtes victimes d'un carcan administratif, financier et juridique qui nous dépasse tous. Il faut que nous allions au-delà... Notre société évolue, et la FNSPF travaille pour l'intérêt général. Il faut arriver à la définition d'un SPV d'intérêt général, et donc sortir du carcan imposé par la directive européenne. C'est à nous, parlementaires, d'aller plus loin et de régler ces problèmes. L'État répond-il au volontariat ? Non. J'ai demandé à Bercy un bilan d'application du mécénat au volontariat ; Bercy n'a jamais pu le faire. J'ai demandé des exonérations sociales, refus de Bercy, j'ai demandé des avantages, à nouveau un refus de Bercy.

Il faut agir avec justesse, dans la concertation, avec les SPV, le SDIS, l'UDSP. Et pour obtenir

des actes concrets, pour préserver le maillage, pour accompagner un employeur, et éviter des difficultés, je suis convaincu qu'il faut un accompagnement de l'État. Le budget de la sécurité civile doit y contribuer, pour les employeurs privés ou publics.

Lors de la désignation d'un juré, le contrat de travail est immédiatement suspendu pour la durée de la session et l'État prend en charge l'indemnisation. Pourquoi cela ne pourrait-il pas être la même chose ?

**Catherine Troendle** – Le service de proximité est assuré par les SPV. Il existe, d'ailleurs, un vrai problème avec la Santé, sur les missions supplétives de « Secours à personnes » des sapeurs-pompiers. Il faut envisager une réunion interministérielle, car le ministère de la Santé ne met pas les moyens et cela est essentiel pour les territoires.

**Patrick Hertgen** (chargé du secours d'urgence aux personnes et du SSSM) – Depuis 1970, l'activité « Secours à personnes » est normée et nous ne sommes pas des supplétifs, nous sommes les seuls à être en capacité de porter secours. Mais on note une inflation opérationnelle, avec près de 4 millions de personnes secourues et évacuées. Aujourd'hui, on dénombre beaucoup d'activités diverses qu'il faut coordonner. Nous demandons seulement de maîtriser la mission. Les sapeurs-pompiers savent et doivent se prendre en charge sans être inflationnistes.

## 2) L'engagement des autres acteurs

**Max Roux** (trésorier général adjoint, chargé de l'action territoriale en faveur du volontariat) – Je souhaiterais connaître la position de la DGSCGC sur la hausse des missions de carences et de relevage ? Qui doit les mener et avec quels moyens ?

**Jacques Witkowski** – Ce serait une erreur de refuser cette mission, car le réseau des services d'incendie et de secours est le dernier service de proximité. Il n'est pas normal que cette activité soit imposée par l'autorité régulatrice. Bien souvent, s'il y a transport, il n'y a pas d'urgence, et dès lors on doit pouvoir s'organiser, définir quel jour, quelles conditions. Il n'est pas normal non plus pour un DDSIS comme un préfet, que l'organisation des soins soit fixée de manière unilatérale. Je vois les constats et les impacts sur les SDIS des décisions de la Santé sur la réorganisation de l'offre de soins, à laquelle nous

ne sommes pas associés, mais que, derrière, nous devons corriger et compenser.

Sur le second point, il existe un écart avec l'offre ambulancière, nécessitant une adaptation des moyens et des modalités d'intervention. Mais l'initiative privée manque d'investissement. Les SDIS doivent pouvoir recevoir des financements pour compenser ce transfert de charges.

**Pierre Morel A L'huissier** – Sur le désert médical, continuer à demander une compensation financière est votre droit et votre légitimité. L'État investit beaucoup, dans le cadre des mesures ZRR, pour l'installation des médecins libéraux. Une contribution pour les SPV devrait être un dû... Les départements ont récupéré la TSCA, que fait l'État pour accompagner les SPV ? En France, le coût des services incendie et de secours est, en moyenne, de 81 €. C'est moins que les ordures ménagères.

## 3) L'égalité dans la distribution des secours

**Jacques Witkowski** – Notre modèle n'est pas si fragile, même si nous devons l'améliorer sur la démographie médicale, dans les zones rurales et péri-urbaines aussi. Le danger est de changer le paradigme. Nous, nous déplaçons l'hôpital alors qu'ailleurs, on évacue directement les blessés.

**Grégory Allione** – Nous avons bien retenu les propos de nos parlementaires. Il y a aussi les SPP, les sujets de tension sont identiques et la sur-sollicitation opérationnelle les concerne aussi. Il ne faut surtout pas opposer les SPP et les SPV, ils rencontrent les mêmes difficultés.

**Intervention de la salle** – Les petites communes se rassemblent de plus en plus en intercommunalités, créant de nouvelles installations de leurs services et un éloignement avec les casernes. Cela pose des soucis de disponibilité et altère les secours de proximité. Les SPV doivent s'adapter, trouver des solutions, et s'il y a un problème, c'est sur eux que cela retombe.

**SPV (82)** – Je suis SPV et fonctionnaire territorial. Je vois bien que tout le monde veut avancer, c'est une bonne chose. Néanmoins, si je pars en intervention, qui va faire mon travail ?

**Catherine Troendle** – Je connais les problématiques des petites communes, et je rappelle le rôle du CNSPV qui rassemble les élus, l'État et les sapeurs-pompiers, et peut auditionner toute personne concernée et formuler des propositions.

**UDSP (26)** – La situation est toujours la même chez nous, le dialogue n'existe pas. Vos suggestions arrivent-elles jusqu'au PCASDIS ou au préfet ? D'ailleurs, on vient d'apprendre une nouvelle fermeture ce matin.

**Catherine Troendle** – Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet, la CNSIS devrait être consultée, il faut faire remonter ces difficultés par le biais des préfets.

**Médecin SPV (2B)** – Dans le 2B, nous avons pris l'initiative de développer les infirmiers SPV protocolés, régulés par le SAMU, et les médecins correspondants SAMU. Ces expérimentations fonctionnent bien, et peuvent être une bonne réponse à la désertification médicale, d'autant que l'hôpital rencontre aussi des difficultés avec les urgences. Les SP et leur organisation peuvent aider à déployer des dispositifs pour répondre aux demandes de secours d'urgence et permettre ainsi des prises en charge de situations de danger vital.

**Catherine Troendle** – Il faut de la concertation entre élus, avec les localités, et s'il y a une difficulté, le préfet doit être consulté.

**Grégory Allione** – Nous allons nous en charger et rédiger un courrier à la DGSCGC.

### III - MANAGEMENT DE LA RESSOURCE

#### 1) La communication décalée pour le développement du volontariat

**Sébastien RAMA SDIS 86** (service communication) – *Visionnage d'une vidéo, découpes de publicités de voitures de différents modèles, plusieurs marques mais rien ne les distinguent* Donc pour être visible, il faut sortir du rang, jouer sur le partage, capter l'audition, largement, d'où l'intérêt d'une communication décalée.

- Quatre vecteurs possibles :
  - Le choc, type sécurité routière ;
  - L'émotion ;
  - Le sexe ;
  - L'humour (choix du SDIS 86).
- Jouer sur l'actualité pour être pertinent et en lien avec les réseaux sociaux.
- Possibilité de « fan service ».
- S'appuyer sur le calendrier

Avec la communication décalée, le partage est de 5 pour 1. En termes de recrutement, on constate une hausse depuis deux ans, et une meilleure fidélisation. Mais attention, il faut éviter les erreurs, donc être prudent et réfléchir. Le SDIS a mis en place un officier régulateur : les projets lui sont soumis au préalable. Ce type de communication sert dans tous domaines, et permet de multiplier les détournements : Saint-Valentin, Noël (*Le père Noël est d'une ordure*), etc. Il faut surtout utiliser ce qui est tendance.

L'impact est important quand le message est humoristique

Cette communication engendre peu de frais, car tout est réalisé en interne. Il faut aussi utiliser les médias sociaux, c'est un levier pour partager et se faire connaître.

#### 2) Management de la ressource, la féminisation

**Philippe Thomas, membre du groupe de travail « égalité hommes femmes » et chef CIS dans le Jura** – En 2015, nous avons participé à un groupe de travail chargé de proposer différentes pistes pour diversifier les recrutements et, notamment, encourager la féminisation des effectifs dans les SDIS de France. Les conclusions ont été présentées au ministre de l'Intérieur le 10 novembre 2016, à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la publication du texte réglementaire autorisant les femmes à devenir sapeurs-pompiers.

Un plan d'action, diffusé en février dernier dans tous les SDIS, a décliné 22 recommandations ou mesures incitatives. Où en est-on aujourd'hui ? Quel bilan peut-on dresser ?

Un plan d'action, diffusé en février dernier dans tous les SDIS, a décliné 22 recommandations ou mesures incitatives. Où en est-on aujourd'hui ? Quel bilan peut-on dresser ?

**Mireille Larrede** (DGSCGC, sous-directrice à la sous-direction de la doctrine et des ressources humaines) – Un plan d'action a été diffusé auprès des SDIS, afin d'être mis en œuvre. Il porte sur plusieurs thèmes : l'adaptation des matériels, des casernements et des habillements, par exemple. Nous avons collecté un peu moins de 50 % des retours. Un plan d'action c'est une chose, la volonté de faire c'est encore mieux, et dans certains départements, où elle est bien présente et où les actions sont fortes, les progrès sont importants. Pour illustrer mon propos, à titre d'exemple, dans le cadre de la constitution des jurys de concours et de la parité imposée, nous avons souhaité aller au-delà des textes réglementaires (30 %) en prévoyant au moins 40 % de membres féminins.

**Catherine Troendle** – La présence des femmes n'est pas assez forte chez les SP. L'un des problèmes que nous constatons, c'est la perte des filles JSP. Après leur formation, on leur dit souvent qu'elles sont trop petites, trop fragiles. Pourtant des mesures existent pour adapter la formation aux missions confiées, sans obligation de tout faire, et ainsi permettre d'être en appui dans des opérations spécifiques. Il faut aussi dépasser les stéréotypes, il ne s'agit pas tant d'égalité que de complémentarité.

**Marc Riedel, sociologue et SPV** – Comment faire connaître les sapeurs-pompiers ? Comment intégrer plus de femmes chez les sapeurs-pompiers ? Quelles notions de diversification des recrutements ? Notre métier, ce sont des fondamentaux comme le départ en intervention. Lorsque le camion ne part pas parce qu'il manque des effectifs, quel luxe de ne pas s'adresser aux femmes ! Il nous faut cultiver la diversité des profils, des compétences, des expériences, des capacités, des agendas. Nous devons élargir la base de nos recrutements sur le fondement de l'opérationnel.

Des réflexions doivent être menées, entre groupes concernés, pour procéder à un recrutement efficace. Les infrastructures sont-elles bien mises en place ? Le matériel est-il trop lourd ? L'ergonomie est-elle adaptée ? Il est important de réfléchir aux causes d'abandons, en tenant compte des différents rôles sociaux : le travail, la vie de famille et l'activité SPV. Il y a des choses qui évoluent, les modèles changent, est-ce qu'on en parle et est-ce qu'on échange ? Y-a-t-il possibilité de répartir les sollicitations ? Utiliser la semaine ou le journalier ? Tout cela pose aussi la question du management. Quel rôle pour le chef de centre, déjà sur-sollicité par les contraintes administratives ? Peut-il dégager du temps pour les contacts et les échanges ?

**UDSP (08)** – Sur la communication ou le recrutement, la DGSCGC est inaudible dans les territoires. Il faut soutenir les SDIS.

**Mireille Larrede** – Le choix a été fait, en concertation avec la FNSPF, de cibler les départements en difficultés. En deux ans, les recrutements sont repartis à la hausse et les effectifs ont été stabilisés. La question d'une grande campagne nationale n'est pas à l'ordre du jour, mais ce n'est pas exclu non plus. Une grande campagne généraliste pose la question de son adaptation au volontariat, lequel est fortement empreint de proximité... ■

---

## **Éric FAURE, président de la FNSPF**

Plutôt qu'une conclusion, c'est ici l'idée d'enrichir le discours que je prononcerai, samedi prochain, devant le ministre de l'Intérieur. Et voici les éléments importants que j'ai notés.

**Sur l'engagement**, il faut souligner l'importance de nos animateurs JSP, la coproduction nécessaire entre le SDIS et l'UDSP, l'implication précieuse de tous les acteurs publics. Les JSP sont une triple école de la vie, de la citoyenneté et du savoir-faire sapeur-pompier, et je regrette de voir de l'argent dépensé pour d'autres choses, alors que cela fonctionne bien et qu'on peut encore progresser. Il faut ancrer la question de la ressource au cœur des politiques publiques et des collectivités, en améliorant l'engagement des employeurs communaux. L'activité du fonctionnaire local est confrontée à un éloignement dû aux intercommunalités (les lieux de travail, de vie et les casernes). Il faut intégrer les SDIS dans les réflexions.

Sur la question de l'animation de la politique publique, après l'échange entre Dominique Turc et le DGSCGC, on ne fera pas l'impasse sur ce qui a été fait et sur ce qui se fera. Il y a bien trois acteurs, l'État, les collectivités territoriales et les sapeurs-pompiers ; mais les maires devraient être plus présents, et je demande de relayer, auprès de l'Association des maires de France (AMF), cette demande d'implication.

Il faut aussi intégrer la déclaration du président de la République du 6 octobre, en réponse à la demande de la FNSPF. Nous devons mener une réflexion nouvelle sur le volontariat. Nous avons une organisation « minitel » dans les SDIS et des difficultés à faire bouger les lignes. Nous devons tendre vers un « volontariat 3.0 », ancré dans le monde moderne, ouvert, où la mobilité est importante, avec une meilleure présence des femmes.

**Sur la proximité et le maillage**, j'insiste, c'est la proximité qui fait l'efficacité. La question du nombre de centres n'est peut-être pas la plus essentielle, mais la baisse de leur nombre signifie celle des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires, puis une hausse des gardes postées. Et plus on éloigne le potentiel, plus on baisse les couvertures.

Il faut rappeler les propos du président de la République sur le maillage : « Vous êtes le



*premier service public de proximité, fort d'un maillage territorial qu'il faut préserver et que nous préserverons et vous êtes bien souvent le premier visage du service public.* » Nous sommes tous concernés et nous devons nous interroger sur le rôle de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS), par exemple. Depuis près de quatre ans, rien n'a été inscrit à l'ordre du jour et l'absence de débat peut occasionner de gros dégâts.

Les élus demandent une meilleure indemnisation des carences effectuées par les SDIS. Nous sommes d'accord sur le principe, mais comment libérer le SPV sans s'intéresser également aux employeurs, aux contraintes qu'ils subissent.

Un point important a été traité sur la nécessité des missions d'assistance aux personnes ; seuls les sapeurs-pompiers peuvent les accomplir dans de nombreux territoires, mais alors de manière différente, qu'il s'agisse de délai, d'organisation, de ressources humaines, de matériels. Pour des missions non urgentes, il faut des modalités adaptées.

**Concernant la féminisation des effectifs**, un plan doit être décliné. On a beaucoup parlé de casernement adapté, de femmes, de JSP, des matériels adéquats, des conditions différentes, d'une opérationnalité adaptée : tout cela implique des moyens, mais aucun fabricant n'envisage des patrons sur la morphologie féminine, faisant ainsi obstacle à la passation de marchés publics. Donc je me tourne vers l'Assemblée des départements de France (ADF). Entre 2010 et 2015, nous avons constaté une baisse de près de 300 millions d'euros des investissements : si nous devons faire bouger les lignes et nous adapter, alors il faudra une démarche globale, changer et trouver des solutions.

Enfin, je découvre sur le terrain, des tensions entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Le danger est celui de l'éclatement de notre communauté, avec les SPP en ville et les SPV à la campagne. C'est un risque sur lequel nous devons nous attarder. Les acteurs de la gouvernance doivent en être conscients, car la communauté des sapeurs-pompiers est tellement belle quand elle défend ses valeurs...

Je souscris à beaucoup de paroles, ici prononcées, nous devons coproduire, co-construire, ensemble et tout le monde sera associé aux travaux sur le volontariat. La coproduction entre l'État, le monde sapeurs-pompiers et les élus est un facteur de facilitation. Merci à toutes et tous... ■

## **ANIMATEUR** **Thomas Hughes**

### **INTERVENANTS**

**Éric Faure**, président de la FNSPF  
**Grégory Allione**, vice-président de la FNSPF, chargé du renforcement de la place des sapeurs-pompiers dans la sécurité civile et la gestion des crises

**Dominique Turc**, vice-président de la FNSPF, chargé du développement et de la promotion du volontariat

**Jacques Witkowski**, préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises à l'administration centrale du ministère de l'Intérieur

**Olivier Richefou**, président de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours, président duc d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Mayenne

**Catherine Troendle**, présidente du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires, vice-présidente du Sénat, rapporteur des lois de 2011 et 2016 sur les sapeurs-pompiers au Sénat

**Pierre Morel A L'huissier**, député, rapporteur des lois de 2011 et 2016 sur les sapeurs-pompiers à l'Assemblée nationale

**André Horb**, rapporteur de la Commission « Histoire, Musées et Musique » de la FNSPF

## ORGANISATION DES SIS : BILAN, CONTRAINTES, LIMITES ET PERSPECTIVES

**Grégory Allione** – Nous nous rencontrons pour échanger sur l'organisation des services d'incendie et de secours (SIS), afin d'en dresser le bilan et d'aborder les contraintes, les limites et pour aussi envisager les perspectives. À l'occasion des différentes échéances nationales de ces derniers mois (présidentielle, législatives, sénatoriales), la FNSPF a consulté son réseau afin de préparer un document de synthèse pour sensibiliser les candidats aux problématiques qui préoccupent les sapeurs-pompiers de France : ce sont près de 15 000 réponses qui ont été reçues...

Nous faisons le constat d'un monde qui change et qui bouleverse les équilibres, les nouvelles menaces ne le sont plus vraiment mais font désormais partie de notre quotidien

Le domaine du secours d'urgence à personnes (SUAP) soulève d'importantes problématiques. Ce sujet nous intéresse de très près, car il est dans l'ADN des sapeurs-pompiers de France.

La FNSPF estime qu'on ne peut rien faire les uns sans les autres, qu'il ne faut pas s'opposer, la sécurité civile, c'est un ensemble. Trop souvent, on s'y intéresse dès qu'il y a une crise, et seulement quand elle intervient. Les choses doivent évoluer, les sapeurs-pompiers sont sur-sollicités, au bord de l'épuisement, il faut alors un nouveau souffle et pour cela nous avons besoin des élus et de la DG.

**Thomas Hughes** – Je vous souhaite la bienvenue pour cette 2<sup>e</sup> rencontre consacrée à l'organisation des SIS. Après le discours du président de la République de la semaine dernière, pour aborder la place des sapeurs-pompiers dans la politique de gestion des crises, nous souhaitons un débat avec vous qui êtes présents dans cette salle. La réflexion se nourrira également de vos témoignages.

### I – LES ENGAGEMENTS DU PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET LES ORIENTATIONS DU MINISTRE DE L'INTERIEUR EN MATIERE DE SECURITE CIVILE

**Hervé Jouanneau** – Pour reprendre la référence faite aux annonces du président de la République, le chef de l'État a-t-il entendu l'épuisement et les inquiétudes des sapeurs-pompiers ?

**Jacques Witkowski** – Un fois que le président de la République a tracé le cap du quinquennat, il appartient aux ministères et aux administrations de le suivre. Nous avons un système des plus abouti, compliqué mais solide, même si des améliorations sont nécessaires. Un système très sollicité. Il ne faut pas reculer sur le niveau de sécurité civile. Nous effectuons aussi de nombreuses missions en Europe et dans le monde, il faut donc une meilleure intégration européenne. Par leur ampleur et leur nature, les crises sont compliquées. Elles ne connaissent pas de frontières, ni de limites humaines, avec le risque de se retrouver en sous capacité commune, même si nous avons des moyens.

Si on regarde aujourd'hui les USA, ils sont confrontés à de grandes difficultés pour maîtriser des feux importants et pourtant il s'agit d'un pays moderne et organisé... Nous sommes des professionnels, j'ai vécu des événements, par le passé et aujourd'hui encore, il y a toujours un « avant » et un « après » les crises importantes.

Nous avons la responsabilité, à la DGSCGC, d'animer le centre interministériel de crise (CIC) où nous sommes meneurs en cas de crise intérieure. Cela nécessite des moyens, et ce que je retiens des cyclones, ce sont de graves problèmes de communication. Les smartphones, sont très utiles, mais c'est aussi un élément de fragilité, et la bonne vieille radio a dû reprendre du service pour communiquer, on a eu aussi recours à des messagers, des estafettes, à la mode de l'armée romaine : dans les conditions extrêmes rencontrées, on en revient à des pratiques simples....

Lorsque vous vivez des crises, tous repose sur la formation et l'expérience ; le système est extrêmement bien organisé et permet une forte résilience.

#### 1) Le rôle de l'État dans le pilotage de la politique de secours d'urgence

**Patrick Hertgen** – J'ai une double question sur les secours en montagne et l'unité de commandement, s'il y a de nombreuses victimes, notamment. On accepte régulièrement des sapeurs-pompiers dans des situations périlleuses, mais dans le domaine du secours en montagne, nous devons attendre l'intervention d'un autre service. Sur l'unité de commandement, et là je fais référence à un article de doctrine récent, les blancs vont-ils finir par commander ? Quelle est la position de la DGSCGC ?

**Jacques Witkowski** – L'article auquel vous faites référence n'engage que ses auteurs. Il ne remet pas en cause nos circulaires qui définissent la chaîne de commandement placée autour d'un pivot central décisionnel, qui seul permet de bien gérer les crises. Sur la partie médicale, rien ne change, vous pouvez compter sur le ministère de l'Intérieur, nous ne lâcherons rien. Autant les SAMU importants ont des capacités dans les grandes agglomérations, mais dans près de 60 % des départements, ils manquent de moyens. Tout cela n'a pas de sens.

Le secours en montagne est un autre grand sujet, régulièrement abordé. Sur l'organisation, la circulaire « KIHl » de 2011 n'est pas remise en cause, mais il existe quelques coins de frictions, tel l'Ariège en ce moment. Chacun à sa place dans le dispositif mais l'équilibre est parfois difficile à trouver, notamment avec les hélicoptères. La très haute montagne exige des moyens spécifiques et la colonne classique, des moyens plus simples.

Je regrette pour ma part qu'il n'est pas été possible de mettre en place un diplôme commun, il y a une incompréhension, car nous avons besoin de caravane de moyenne montagne.

## 2) Les sapeurs-pompiers font-ils partie des forces de sécurité intérieure ?

**Hervé Jouanneau** – Il faut promouvoir l'interopérabilité – les relations avec les forces de l'ordre –, comme l'a dit le président de la République, mais cela n'apparaît plus dans la note du ministre de l'Intérieur du 7 septembre ?

**Jacques Witkowski** – L'interopérabilité, c'est le quotidien, les sapeurs-pompiers sont très régulièrement en relation avec la justice ou la police. Il y a une forte demande et un réel besoin de travailler ensemble, de part et d'autre, de la police, de la gendarmerie et des SDIS. Il faut donc renforcer le SSSM.

Il faut établir des relations serrées. Ainsi depuis 2015, les SDIS sont conviés et intégrés en amont pour disposer d'informations, dans les opérations locales. Il faut aussi des réseaux opérationnels de communication entre la police, la gendarmerie et les SDIS. C'est tout l'enjeu des réseaux radio d'emblée interopérables. C'est dans ce cadre qu'est conduit le projet SGA/SGO.

**Emmanuel Clavaud, DDSIS 73** – Je rebondis sur les propos de Monsieur Witkowski, avec une suggestion et des commentaires. En effet, nous avons eu des évolutions majeures impulsées par

la DGSCGC sur les tueries de masse, des travaux ont été conduits sur une formation commune, mais un point mérite d'être abordé sur le renseignement. Nous n'avons pas de structure opérationnelle, il serait intéressant de réfléchir comment informer et mettre en place une séquence sur l'actualisation des données pour mieux préparer les opérations.

**Jacques Witkowski** – Le renseignement n'est pas notre affaire en effet. En revanche, il faut intégrer le DDSIS dans les réunions de sécurité sur l'ambiance globale, du fait de la présence des sapeurs-pompiers dans les zones urbaines compliquées. Beaucoup de progrès ont été accomplis, mais il faut encore avancer.

**Grégory Allione** – Nous voyons bien qu'il y a un manque de confiance envers les sapeurs-pompiers s'agissant de la confidentialité de certaines informations. Pourtant, nous faisons la preuve, chaque jour, que c'est possible comme le démontrent les événements de cet été, ayant abouti à l'arrestation de pyromanes.

## 3) Les systèmes unifié de gestion opérationnelle (SGA/SGO) : conduite et financement du projet

**Hervé Jouanneau** – Le SGA/SGO est un projet pour remplacer les systèmes d'alerte des SDIS, pour uniformiser, pour sécuriser les missions et communiquer avec les autres acteurs.

**Thomas Hughes** – Comment est prévu le financement de ce projet dans le projet de loi de finances 2018 ? C'est satisfaisant ?

**Olivier Richefou** – Non, Bercy, rendez-nous nos millions !!!! Il n'est plus possible de fonctionner en silo et si le traitement de l'alerte n'est pas unifié, il ne sera pas possible d'avancer. Il faut étendre le système à la gendarmerie nationale et la police nationale, comme dans d'autres pays. Il faut un SGO commun et interopérable, le préfet Lambert a déjà produit un travail important, mais nous devons encore avancer. Il faut donc inscrire les ressources issues de la PFR pour nous accompagner : les 20 M€ dégagés doivent être inscrits dans la durée. Dans son intervention, le président de la République a eu raison de parler de l'Europe qui, certes, peut représenter le pire, comme sur le temps de travail et les SPV, mais aussi le meilleur avec la coopération opérationnelle.

**Catherine Troendle** – Les 20 M€ étaient fléchés, dès le départ, pour les investissements des SDIS,

à la demande de la DGSCGC. Mais Bercy a supprimé 10 M€, suite à un autre arbitrage.

**Christophe Marchal** – Je suis heureux que le dossier SGA/SGO soit abordé, car nous avons des inquiétudes quant à son financement. Nous sommes convaincus qu'il y a là de vrais enjeux pour la sécurité civile, et la dispersion est un réel facteur de coût. Alors quelles sont les échéances ?

**Jacques Witkowski** – D'importantes dépenses ont déjà été consacrées à ce dossier, près d'un millions d'euros, et les développeurs poursuivent leur travail actuellement. L'année 2019 devrait permettre de concrétiser ce projet et un déploiement, dans deux premiers départements, est envisagé dès 2020. C'est un pari à gagner collectivement.

**Jean Moine, DDSIS 16** – Ce projet est indispensable, mais avec la chasse aux investissements, il faut faire attention à ne pas grever nos dépenses et bien mesurer l'impact des décisions prises.

**Jacques Witkowski** – Nous avons tous besoin de ce nouveau système, mais nous ne sommes pas encore prêts. En janvier, il y aura la géolocalisation. Plein de dispositifs automatiques d'alertes se mettent en place, et la gestion intégrée a pris du retard. Entre 2020 et 2025, tous les systèmes actuels vont devenir obsolètes, pour nous, le 18, et les autres aussi. Aujourd'hui, les dépenses s'élèvent à 600 M€ et 12 M€ par an ; pour le prochain système, ce sont 150 M€ voire 50 M€ de plus. Sa durée de vie est d'environ dix ans, mais tout va très vite sur le plan technologique. Nous sommes tous « condamnés » à un nouveau système SGA/SGO et à davantage d'interopérabilité. C'est un pari. Nous forçons pas les SDIS, il n'y a pas d'obligation d'adhérer. Chaque entité devra choisir.

**Marc Riedel** – À qui appartiennent les données qui seront utilisées ? La nouvelle réglementation CNIL est-elle bien prise en compte ?

**Jacques Witkowski** – La nouvelle réglementation CNIL exige qu'un correspondant désigné s'assure du respect de cette réglementation sur la protection des données personnelles, qui a pour effet d'inverser les responsabilités. C'est très compliqué, et nous avons pris du retard. Par principe, c'est le directeur d'exploitation du fichier qui est responsable. La vigilance est de mise. S'agissant

du SGA/SGO, il est prévu la création d'un établissement public début 2018, qui sera propriétaire du logiciel. Concernant les données, la propriété sera partagée avec les SDIS.

#### 4) Place de la DGSCGC dans la gestion des crises et diffusion du savoir-faire des sapeurs-pompiers

**Cyrille Berrod, DDSIS 56** – S'agissant de la gestion de crise, tout le monde se dote d'une capacité. Quelle est la place de la DGSCGC dans la construction de la doctrine ? Comment le ministère de l'Intérieur s'appuie-t-il sur la DGSCGC pour la diffusion du savoir-faire des sapeurs-pompiers ?

**Jacques Witkowski** – On ne peut pas être compétent sur toutes les crises, par exemple celles concernant l'Éducation nationale ou les crises sanitaires... Chaque ministère élabore son propre système de gestion, comme dans les entreprises, car elles n'ont pas toujours un caractère de sécurité civile. Notre mission recouvre la gestion de crise interministérielle, et c'est assez récent, depuis novembre 2016. Aujourd'hui, sur la gestion quotidienne, sur l'anticipation, cela fonctionne correctement. En revanche, sur la prospective, nous avons des progrès à réaliser, une sous-direction y travaille, il faut poursuivre les réflexions.

Sur la gestion des crises, j'avais dans l'idée de proposer une formation pour le corps préfectoral, en nous appuyant sur le plateau technique de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) et l'École d'application de la Sécurité civile (ECASC). Suite aux derniers événements catastrophiques, je penche plutôt pour viser tous les décideurs publics, les élus et les préfets, et associer aussi d'autres acteurs, la police nationale, la gendarmerie nationale, les sapeurs-pompiers. L'important c'est la confiance entre les acteurs, sinon cela ne marchera pas, et cela s'acquiert par le partage de connaissance, l'échange.

**Olivier Richefou** – Comme je le disais à l'instant au président de l'Assemblée des départements de France (ADF), nous avons, avec l'ENSOSP, un magnifique outil qui doit pleinement jouer son rôle de formation des sapeurs-pompiers, mais aussi être en lien avec ces formats d'apprentissage et d'équipes mixtes. Par exemple, le DDSIS et le directeur de cabinet du préfet doivent pouvoir aller ensemble à de telles formations ; des améliorations sont possibles. Les cotisations des SDIS doivent aller

vers l'ENSOSP sans transiter par le CNPFT ; l'ENSOSP doit avoir les moyens de remplir ses missions et les nouvelles qu'on souhaite lui confier.

## II - BILAN DE LA DÉPARTEMENTALISATION

**Hervé Jouanneau** – Nous allons maintenant aborder la départementalisation des SIS, qui a plus de 20 ans.

**Dominique Bussereau** – Tous ces congrès des sapeurs-pompiers sont importants car ils permettent de faire le point, après des périodes opérationnelles difficiles.

Quel bilan pour la départementalisation ? C'est une affaire de 20 ans qui a permis beaucoup d'investissements, pour faire face aux besoins, pour actualiser les matériels, pour assurer la modernisation des SIS. En ma qualité de président de l'ADF mais aussi de conseil départemental, j'estime que ce système a fait ses preuves ; mais je reste partisan de la double commande, le « qui commande paye » n'est pas tout à fait valable ici, le travail à trois –communes, départements et État – fonctionne plutôt bien. Il faut pouvoir faire une différenciation selon les endroits, la mutualisation et une organisation commune sont possibles, mais ce n'est pas le remède à tout.

Le problème est financier. Le congrès de l'ADF se tiendra la semaine prochaine à Marseille, nous y évoquerons les difficultés rencontrées par les départements – s'agissant des lourdes charges liées aux mineurs étrangers, au RSA, aux diverses prestations sociales ; les départements ont des problèmes financiers –, même si nous constatons une stabilisation des budgets des SDIS, ainsi que la baisse des investissements.

À long terme, cela peut poser des difficultés, mais on ne veut pas qu'il y ait d'impact sur les SDIS ; les contributions des communes sont gelées. Nous sommes d'accord avec les propos d'Olivier Richefou, s'agissant de sa proposition pour privilégier le financement de l'ENSOSP au lieu du CNPFT.

Peut-on faire des économies ? Oui, par la mutualisation avec le conseil départemental, mais aussi entre SDIS : l'ENSOSP qui doit être la tête de pont de la formation des sapeurs-pompiers, les écoles communes entre SDIS, etc. Pour ce qui concerne le SGA/SGO, il manque en réalité 20 M€. Le problème des carences doit être également posé, notamment s'agissant de son montant qui ne compense pas les dépenses.

Il faut poursuivre le comité des financeurs pour des réflexions communes, afin ne pas subir de nouvelles normes ou réglementations en permanence.

Comment envisager la modernisation des systèmes de communication et comment pérenniser le volontariat ? Il faut relancer un grand projet pour le volontariat, afin de maintenir les équilibres.

**Jacqueline Gourault** – Cet été, les feux de forêts ont été très importants, avec une mobilisation de nombreux sapeurs-pompiers de toute la France ; soyez tous salués pour votre courage. Je veux rappeler l'originalité du système français de sécurité civile, avec sa double direction, le département et l'État, et ses sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Ce système particulier fonctionne bien, il est envié au niveau européen, sert de modèle à d'autres pays en réflexion sur leur organisation. Il faut donc le poursuivre, d'autant qu'il rassemble des civils et des militaires. C'est une vraie originalité qui montre son efficacité et c'est aussi l'histoire de notre pays et une réponse à des questions posées, à un moment donné, avec pragmatisme. Cette sécurité civile doit aussi être remise dans le contexte où nous vivons, avec un risque de niveau élevé, un attentat qui peut se produire à tout moment ; les sapeurs-pompiers ont joué un rôle fondamental et important d'accompagnement de la sécurité civile.

La réflexion doit aussi être européenne avec les pays concernés pour avoir une flotte commune pour lutter contre ce fléau. Cette démarche pourrait aboutir, le DGSCGC est très actif sur ce sujet. Cela peut être une réponse d'efficacité et d'économie. Je voudrais souligner aussi la commande de nouveaux avions de lutte contre les feux, six de plus qui seront achetés pour la sécurité civile en France. Le comité des financeurs est une bonne idée. Cela permettrait d'échanger entre piliers de la sécurité civile pour voir comment perfectionner notre modèle. À l'initiative et à la demande du ministre de l'Intérieur, ce comité se réunira en décembre, plusieurs questions pourront être abordées : l'équipement des SDIS, la répartition financière bloquée au niveau des contributions communales, les charges nouvelles supportées par le conseil départemental alors qu'ils sont déjà en tension. De tout cela nous reparlerons rapidement.

Tout évolue très vite, le contexte, les institutions locales, des questions sont posées. Il faut trouver des solutions aux difficultés, par la réflexion entre les différents niveaux de collectivités concernées ; la mutualisation peut être une première réponse possible.

### 1) La place des communes

**Dominique Peduzzi, PCASDIS 88** – On parle beaucoup de financement, des relations, des collectivités territoriales, mais on parle peu des maires. En lien avec le préfet, responsables de la direction des opérations de secours (DOS) locales, les maires ont un rôle important mais pas de formation. Ils sont pourtant sollicités, notamment en cas de sinistre sur la commune... Depuis Saint-Martin, il ne faut pas oublier qu'en cas de crise majeure, quand plus rien ne fonctionne, ni route, ni électricité, notre système repose uniquement sur le local. Depuis cet épisode tragique, les maires vont retrouver leur rôle, et le maillage, son importance.

La crise de 1999 a montré des points de fragilité, mais il risque d'y en avoir encore plus aujourd'hui, car tout ou presque repose sur les réseaux et outils informatiques.

La départementalisation a, en effet, permis une homogénéisation des équipements, des casernes, mais a créé une difficulté concernant les maires, aujourd'hui déconnectés des dispositifs. D'autant qu'avec les intercommunalités, la suppression de la présence des maires dans les CASDIS est encore à craindre ; il faut être vigilant et s'assurer de leur présence.

**Thierry Lagneau** – La départementalisation a eu pour objet de moderniser notre modèle de secours, elle a été globalement bénéfique pour la gestion des risques et des moyens.

Concernant les maires, leur place, le financement, les conseils d'administration, il faut rester vigilant. Toutefois, les équilibres sont respectés, avec 2/3 de sièges détenus par le conseil départemental et, donc, 1/3 par les maires. Sans parler des intercommunalités... Je n'ai pas d'inquiétude quant à leur représentation. Sur le plan financier, l'Association des maires de France (AMF) n'a pas pour objectif de faire évoluer les contributions, le gel pour les communes a été négocié en 2002, avec la loi « démocratie de proximité ». Si une évolution devait être décidée, cela ne pourrait se faire qu'au niveau des départements, mais dans le cadre du comité des financeurs, c'est important de le dire. La place du maire est donc importante et si la départementalisation a été bénéfique, il ne faut pas oublier le maire en situation de crise.

**Kléber Mesquida (PCASDIS 34)** – Ma question porte sur l'impact financier, au niveau des contributions et de la péréquation. Lorsqu'on change de système radio, il nous est demandé d'adopter Antares, et maintenant on nous dit qu'une autre technologie est à venir. J'ai retourné le dossier au ministère, mais on nous a refusé le

financement, alors qu'Antares est commun à la police et la gendarmerie.

Le rôle de l'État est de définir les normes que nous nous chargeons d'appliquer. Mais lorsque nous voulons augmenter les recettes, il n'est pas possible de faire participer les communes, sauf dans la limite de l'inflation, en revanche pour le conseil départemental, il n'y en pas.

Nous sommes des responsables locaux, alors pourquoi ne pas nous laisser la capacité de décider ; le plafonnement et le conseil départemental comme variable d'ajustement, cela n'est plus possible, et de nombreux départements sont dans cette situation.

**Jacqueline Gourault** – Dans le cadre de la départementalisation, il a été décidé que le conseil départemental serait la collectivité support de la sécurité civile dans le département, mais nous nous sommes toujours battus pour préserver le rôle et la présence des maires.

S'agissant d'Antares, la plupart des SDIS en sont équipés. Nous étudierons votre dossier dans le 34, avec la DGSCGC.

**Dominique Bussereau** – Nous avons aussi subi des événements catastrophiques, et quand il n'y a plus d'électricité, plus de téléphone, le maire reste présent. Il est indispensable que les communes élaborent des plans de sauvegarde, l'AMF devrait le rappeler.

Des réunions régulières entre l'AMF, l'ADF et l'État sont primordiales. Voilà aussi le rôle des financeurs, notamment pour limiter les normes, et ces discussions doivent avoir lieu dans les départements, entre le préfet, le président du conseil départemental et le DDSIS. Nous avons aussi le cas de communes qui ne payent pas leur contribution, et cela peut durer un moment connaissant la durée de traitement d'un recours en contentieux.

## 2) La pérennisation du modèle de sécurité civile

**Éric Faure** – En 2002, un accord a été trouvé, mais depuis beaucoup de choses ont changé, notamment en France. L'idée n'est pas de dire qu'il faut encore de l'argent, mais nous observons des déséquilibres sur le budget global de 5 Md€ pour la sécurité civile. Le conseil départemental affiche des difficultés financières, en raison d'autres dépenses, ce qui pose des soucis dans de nombreux départements qui ne peuvent plus suivre les évolutions.

Un constat, sur les investissements pour les équipements, 800 M€ en 2010 et 550 M€ en 2016, c'est un frein terrible pour la modernisation des SDIS. Il n'y a pas d'argent pour adapter les casernes, il n'est pas envisageable d'acheter des véhicules polyvalents. Il y a des évolutions de la population, des évolutions des intercommunalités, mais un moindre financement.

Pour la FNSPF, ce n'est pas une question de budget, mais une question de répartition des charges ; si les départements rencontrent des difficultés, alors il faut réfléchir, notamment au déplaçonnement communal, prendre en compte les intercommunalités en évolution et se poser la question du fléchage des contributions de l'État. Il faut ouvrir ces chantiers, et je suis heureux d'entendre que le comité des financeurs se réunira prochainement.

**Damien Abad** (député, ancien PCD et PCASDIS 01) – Ce qui en jeu avec le financement, c'est le modèle de sécurité civile à la française avec ses deux piliers, le volontariat et le maillage, qui sont intimement liés. Si on touche l'un, on fragilise l'autre.

Concernant le financement, il y a trois pistes :

- L'État : une hausse du budget et l'acquisition de nouveaux bombardiers, d'accord ; mais il faut préserver la dotation de 20 M€, c'est important pour les investissements des SDIS sur le terrain.
- Réfléchir à de nouvelles pistes de financement : le déplaçonnement, mais d'autres sujets sans doute.
- Préserver la départementalisation, qui a fait ses preuves, donc préserver nos capacités financières.

Nous ne voulons pas d'une France avec deux sécurités civiles différentes, il faut renforcer le système, et le comité des financeurs a, là, une grande responsabilité. Le financement des SDIS doit être préservé, car, de là, dépend la sécurité civile.

**Richard Mallié PCASDIS13** – À propos des DOS et du rôle – et des responsabilités – des maires, il est important de prévoir la formation de ces élus. Et il appartient au SDIS de l'assurer. Il faut garantir la représentation des maires dans les CASDIS, mais les intercommunalités écrasent tout aujourd'hui, et s'il est envisagé une élection au suffrage universel de leur représentant, cette évolution risque de poser des difficultés.

**Thierry Nutti, PUD2B** – En Corse, nous allons prochainement connaître la fusion de trois

collectivités en une unique. Pour l'instant, les deux SDIS vont être maintenus, et donc leur financement, et les deux préfets également. La fusion institutionnelle et un préfet unique pourraient avoir des impacts opérationnels. Mais je pense aussi à tous les autres territoires insulaires qui ont leurs propres contraintes, et, en dehors du réseau fédéral, il n'y a pas assez de débats sur les insularités et territoires concernant nos collègues ultra-marins. Ils ont vraiment besoin d'un regard spécifique, car ils dépendent d'un financement local qui est principalement supporté par la population du territoire.

**Bernard Schmeltz** – Le schéma retenu est issu d'un arbitrage du précédent gouvernement, en accord avec les élus. Le maintien des deux préfets serait-il alors une difficulté ? Je ne le crois pas, il a été tenu compte de la différenciation existante, des frontières naturelles et la volonté est bien de préserver la capacité opérationnelle en matière de sécurité civile.

**Dominique Bussereau** – Les événements ont pointé les difficultés, et une spécificité, qu'il s'agisse de Mayotte, de la Guyane, les renforts sont très difficiles, comme en Nouvelle-Calédonie. Je le constate aussi dans mon département. Nous prépositionnons des moyens, et sur l'île d'Aix, par exemple, nous venons de mettre en place un centre de secours, dont le maire est également le chef de centre.

### 3) Mutualisations et ressources

**Questions tweeter** – La régionalisation, peut-elle être envisagée pour les SDIS ?

Des ressources peuvent-elles être attendues de la Santé s'agissant des carences et de la permanence des soins ?

**Jacqueline Gourault** – Pour nous, la région n'est pas un périmètre adéquat, ni pertinent en termes de sécurité civile, d'autant plus avec les dernières modifications de la carte des régions. Dès lors, le département reste le périmètre le plus adapté pour l'organisation des SIS. D'autres services sont d'ailleurs maintenus au niveau départemental, pour l'accessibilité par exemple ; le département que l'on souhaitait supprimer ou pas, me paraît être redevenu davantage d'actualité et à pérenniser, suite à l'agrandissement des régions.

**Éric Faure** – Dans le même sens, la taille des régions serait une contrainte de proximité, même

s'il existe des projets de rapprochement, par exemple dans les départements 67 et 68, et entre Savoie et Haute-Savoie. Mais le problème se situe dans un autre contexte, en lien avec l'organisation de la Santé. Des décalages apparaissent du fait de l'organisation des sapeurs-pompiers au niveau des départements et de la Santé au niveau des régions ; laquelle ne manque d'utiliser d'ailleurs cet argument... Le véritable enjeu demeure les discussions avec la Santé et les relations entre les SDIS et les agences régionales de santé (ARS), qui bien malheureusement ont trop souvent tendance à nous ignorer.

**Dominique Bussereau** – Je partage les propos de monsieur Faure, comme pour les relevages qui devraient être financés par la Santé. Nous avons demandé au Premier ministre, au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Santé de régler cette question. L'agence régionale de santé (ARS), qui dispose de délégués départementaux, est isolée, faute de relations avec le préfet... Je suis un décentralisateur convaincu, mais je considère que le préfet doit avoir une autorité sur les services de son département.

**Jérôme Sourisseau** (PCASDIS 16) – Sur les normes, je suis d'accord. S'agissant de la mutualisation, il y a encore des marges de manœuvre mais il faut aller plus loin. Cela peut poser des difficultés auprès du conseil départemental car il y a une vraie spécificité sapeurs-pompiers.

En revanche, l'EPIDIS peut s'avérer une meilleure solution, avec des mutualisations davantage intégrées. Reste à opérer des réglages en termes de réglementation. Ce serait l'occasion de relancer ce dossier pour affiner les textes et les outils.

**Dominique Bussereau** – Il existe des relations étroites entre les SDIS des départements 16 et 17. J'ai, quant à moi, des réserves sur l'EPIDIS qui ne doit pas devenir un établissement public supplémentaire, avec, par conséquent, des charges salariales qui s'ajoutent.

**Éric Faure** – Je suis d'accord avec Dominique Bussereau, nous avons besoin de réformer ; il est tout à fait possible de conventionner et d'échanger, de partager des ressources. Nous avons un bel exemple d'ailleurs, avec l'Entente pour la forêt méditerranéenne, créée dans une logique associative ; essayons, d'abord, de travailler ensemble sur l'existant, et après nous étudierons la nécessité de construire.

#### 4) L'enjeu de la relance des Investissements

**Christophe Risdorfer** – Nous avons beaucoup loué le modèle de sécurité civile, fait le constat de l'intérêt de se mettre tous autour de la table pour travailler ensemble, la FNSPP, l'État, l'ADF... mais encore faut-il que les accords soient respectés pour que cela fonctionne.

Il faut renforcer l'action de l'ENSOSP et des écoles, et ne pas amputer les financements pour la formation et la sécurité des sapeurs-pompiers. Il faut maintenir les budgets des SDIS. Nous avons des problèmes, de nombreux véhicules sont anciens et ne répondent plus aux normes actuelles. Ils ne sont plus adaptés aux techniques opérationnelles. Récemment, l'IGSC a publié des préconisations, mais pour les respecter, il faut bien des investissements.

L'État et les élus doivent donc se pencher sur ces questions de normes. La hausse opérationnelle est partout constatée, mais se confronte à la baisse des investissements : quelles mesures peuvent être prises pour permettre un auto-investissement par les SDIS, pour mieux assurer la sécurité de nos concitoyens mais aussi celle de nos interventions ?

**Dominique Bussereau** – Les dépenses du conseil départemental sont, avant tout, des dépenses de fonctionnement, notamment les salaires, et sans que notre avis ne soit sollicité, nous devons appliquer les augmentations décidées par l'État. Les 2/3 de nos actions revêtent un caractère social, au nom de l'État, pourtant l'État n'y participe qu'à hauteur d'un tiers.

Dès lors, le conseil départemental n'a que les investissements comme source d'ajustements.

L'entretien du réseau routier est un poste très coûteux et porteur d'enjeux, comme le déploiement de la fibre optique et du haut débit... Nombreux sont ceux qui rencontrent des difficultés dans leurs missions ; et s'ils n'investissent pas ou peu, c'est qu'ils n'en ont ni les moyens, ni les ressources.

Les conseils départementaux sont pressurés par l'État, des avances faites ne sont pas remboursées et les dotations du gouvernement sont de plus en plus faibles ; s'il y a un impact, et je le déplore, sur les services d'incendie et de secours, les conseils départementaux ne peuvent en être tenus responsables.

**Jacqueline Gourault** – Je confirme les propos de Dominique Bussereau, la question des mineurs isolés est aussi une problématique à



résoudre. Il y a un vrai sujet sur les ressources des collectivités territoriales. La relance et le développement économiques de notre pays sont aussi la base de cette question.

Des projets seront prochainement débattus lors de l'examen du projet de loi de finances 2018, pour les régions (transfert de TVA), mais il faudra aussi trouver des solutions pour les conseils départementaux. La question des ressources est particulièrement importante, et complexe. Pour la première fois, depuis bien longtemps, il n'y aura pas de baisse de la *dotation globale de fonctionnement* (DGF) en 2018, pour les collectivités territoriales.

**Éric Faure** – Je ne me lancerais pas dans une conclusion, la règle du jeu de la construction de nos trois grandes rencontres étant d'alimenter le discours que je prononcerai samedi prochain devant le ministre de l'intérieur.

Le financement des SDIS dépend de règles anciennes, dépassées, le monde a évolué et plusieurs sujets méritent qu'on s'y attarde à nouveau : l'effet ciseau entre la hausse des sollicitations opérationnelles et la baisse des moyens pour y faire face ; le niveau des investissements ; la dotation de l'État – réduite de 10M€ – insuffisante pour assurer la nécessaire modernisation des systèmes de gestion opérationnelle ; les risques liés à l'augmentation des délais d'intervention... En clair, les SDIS ont de nombreux besoins...

Sur les points évoqués par Dominique Bussereau, concernant la situation difficile de certains départements, je rappelle qu'en 1996, la départementalisation a permis de résoudre les déséquilibres entre les communes riches ou pauvres, assurant l'égalité d'accès aux services de secours sur le territoire.

Aujourd'hui, les mêmes décalages et inégalités apparaissent, mais entre départements, le problème est monté d'un cran. À tout cela, s'ajoute la problématique du maintien du maillage territorial et son impact sur le volontariat.

Enfin, sur le comité des financeurs, l'État et les collectivités territoriales se sont trop longtemps ignorés. Ce qui s'est passé aujourd'hui est important, et nous regardons cela avec beaucoup d'attention. Je demanderai que ce comité des financeurs se réunisse au plus vite...■

## ANIMATION

**Thomas Hugues**

**Hervé Jouanneau**

*(La Gazette des communes)*

## INTERVENANTS

**Jacques Witkowski**, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur

**Olivier Richefou**, président de la conférence nationale des services d'incendie et de secours

**Éric Faure**, président de la FNSPF

**Grégory Allione**, vice-président de la FNSPF, chargé du renforcement de la place des sapeurs-pompiers dans la sécurité civile et la gestion des crises

**Dominique Bussereau**, président de l'Assemblée des départements de France

**Jacqueline Gourault**, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur

**Bernard Schmeltz**, préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud

**Thierry Lagneau**, représentant de l'Association des maires de France

**Catherine Troendle**, présidente du conseil national des sapeurs-pompiers volontaires, vice-présidente du Sénat, rapporteur des lois de 2011 et 2016

sur les sapeurs-pompiers au Sénat

**Christophe Marchal**, membre du comité exécutif de la FNSPF, chargé des affaires européennes et des relations internationales

## **I - BILAN DE LA GRANDE CAUSE NATIONALE ET INITIATIVES**

Dans le prolongement de la Grande cause nationale 2016, cette rencontre met en exergue les conditions d'implication des sapeurs-pompiers, SIS<sup>1</sup> et réseaux associatifs dans la sensibilisation et l'accompagnement de la population face aux risques.

### **1) La formation aux gestes de premiers secours**

Ouverture de la rencontre par Thomas Hugues journaliste, parrain de l'association de l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France. « *C'est l'heure de faire le point sur les formations qui ont été proposées lors de la Grande cause nationale. Les objectifs ont-ils été remplis ? La première intervention revient à Céline Guilbert. Vous qui êtes particulièrement investie sur ces questions à la Fédération, êtes-vous satisfaite de ce bilan ?* »

**Céline Guilbert** – Je vous livre quelques chiffres : 33 millions de Français informés ; 500 articles diffusés dans la presse ; 10 chaînes TV qui se sont investies ; 13 millions d'affichages sur le territoire national. Nous avons pu réaliser cette campagne avec la Fédération nationale de protection civile et la Croix-Rouge française grâce à différents partenaires financiers. Nous avons bénéficié du relais des clubs, des fédérations sportives et des collectivités locales. Beaucoup de monde s'est mobilisé pour faire que cette campagne ait un véritable écho.

Nous avons assisté à une vraie mobilisation sur le terrain du monde des sapeurs-pompiers. À l'occasion du 12 novembre, la journée phare de la campagne, « le samedi qui sauve », 20 000 personnes ont été formées. Il y a eu une vraie coproduction entre les UDSP et les SDIS, qui a permis d'organiser toutes ces sessions de sensibilisation avec, comme objectif, une vraie prise de conscience de la population. Des sections de secourisme des UDSP témoignent du nombre croissant d'inscriptions aux sections de PSC 1. Au-delà de ça, une commande a été prise, au niveau national, par la secrétaire d'État

chargée de l'aide aux victimes, Juliette Méadel, qui a demandé à ce qu'un rapport soit réalisé pour répondre à la question « *Comment faire pour qu'un maximum de personnes soit formé aux gestes de premiers secours ?* »

Thomas Hugues donne ensuite la parole à Patrick Pelloux pour évoquer le rapport sur les gestes de premiers secours, rédigé en commun avec Eric Faure.

**Patrick Pelloux** – C'est un honneur d'être invité à votre congrès et je tenais à saluer ce que vous, toutes et tous, représentez et apportez à notre société. L'idée de ce rapport est née cette année, fin février, quand la secrétaire d'État chargée de l'aide aux victimes m'a téléphoné pour me dire qu'elle voulait, avant de partir, faire quelque chose pour les aider : « *Je repense à toutes ces victimes des attentats qui nous ont marqués. Il faut rendre le rapport très vite, vous avez trois semaines.* » Heureusement qu'il y avait la puissance de la Fédération pour la rédaction de ce rapport. Nous avons auditionné des associations de secouristes. Elles sont toutes unanimes : il est vital de faire bouger les lignes. Ce rapport a pu voir le jour grâce à elles. Et grâce aux efforts d'Éric Faure et au discours du président de la République de 6 octobre, nous sommes très heureux de constater que le gouvernement reprend cet objectif de former à court terme 80 % de la population aux gestes qui sauvent.

**Thomas Hugues** – Quelles sont les principales recommandations de ce rapport ?

**Patrick Pelloux** – D'abord, il faut d'ouvrir le plus possible l'apprentissage des gestes de premiers secours. Le deuxième objectif est de rendre accessible cette formation. Il faut désacraliser ce concept. Du coup, nous sommes, non pas porteur d'un savoir, mais diffuseur, et le plus largement possible. Il faut aussi profiter du retour du service national pour imposer ces formations. Rendre ces gestes qui sauvent obligatoires, par exemple pour passer un permis de conduire. Le rapport a été largement diffusé. À partir du moment où l'on est dans la générosité et qu'on veut casser les barrières, on se met vite d'accord. Pour moi l'objectif annoncé de 80 % est accessible.

<sup>1</sup> Services d'incendie et de secours

## 2) La prévention à l'école

**Éric Faure** – À partir du moment où l'on est dans la générosité et qu'on veut aplanir les différends, on se met vite d'accord sur des mesures très symboliques. Il faut aussi miser sur le rôle de l'Éducation nationale et le processus autour des élèves de primaires : apprendre pour porter secours. Cette institution reste un vecteur formidable pour enseigner les gestes de premiers secours.

**Patrick Chavada** – La Fédération participe à un comité de pilotage à la direction générale de l'enseignement scolaire, au niveau du ministère de l'Éducation nationale. La circulaire de 2006 sur « Apprendre à porter secours » est en train d'être toilettée, suite au rapport qui a été mis en place cette année. On est en train de travailler autour de 3 pôles :

- Maternelle : faire prendre conscience aux enfants d'un danger, d'un risque.
- Primaire : gestes qui sauvent, les 2 heures de sensibilisation.
- Collège : mis en place du PSC 1 (Prévention et Secours Civique).

La problématique pour les enseignants est que le secourisme ne fait pas partie de leur corps de métier. Le PSC 1 pourrait, par exemple, être lié au cours de SVT.

**Olivier Richefou** – Les temps d'activité périscolaire (TAPs), en voie de disparition, peuvent être une occasion supplémentaire de passer de l'information aux enfants.

## 3) Toucher un nouveau public

**Patrick Pelloux** – Développer la sensibilisation est primordial pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Dans les établissements hospitaliers, nous perdons des ressources et du savoir. Il faut casser les lignes, aller dans les écoles, dans les Ehpad, dans les centres de réfugiés, dans les centres de SDF. Eux aussi ont le droit d'apprendre les gestes qui sauvent. La coopération entre les systèmes et les générations est devenue indispensable.

**Catherine Bachelier** – La campagne Grande cause nationale (la cohésion nationale, entre les jeunes et les anciens, entre les blancs et les rouges) a été un succès. En septembre, est sorti l'arrêté qui pérennise cette formation aux gestes qui sauvent. C'est extrêmement enthousiasmant de se dire qu'en 2 h, on peut former des gens.

**Patrice Jouet** (PUD Aveyron) – Comment déployer les actions vers un nouveau public ?

**Thierry Gautreau** (vice-président UD 44, responsable commission secourisme) – Il est vital de s'ouvrir à plus de public. L'UD 44 a réalisé une expérience, avec le CHU de Nantes, pour former des personnes handicapées. S'ils connaissent les gestes de premiers secours, et qu'ils sont témoins d'un accident, ils peuvent venir en aide aux victimes, en dictant les gestes de premiers secours à une autre personne.

**Céline Guilbert** – Les sapeurs-pompiers ont développé une plateforme ludo-éducative (sauvequipeut.fr) conçue pour le grand public. Mis en situation, les joueurs doivent tester leurs connaissances sur plusieurs thématiques.

**Patrick Pelloux** – Le secourisme doit être désacralisé. Le cursus des gestes qui sauvent est quelque chose qui doit être vulgarisé le plus possible. C'est comme ça qu'on atteindra l'objectif de 80 %. Il existe, malheureusement, un problème : financer la formation de toute la population a un coût. La solution, pour l'instant, est d'avoir un système hyper efficace et les sapeurs-pompiers participent de ce système.

**Catherine Bachelier** – Le PSC 1 reste la brique fondamentale pour les gestes de première urgence. Je voulais, également rappeler, que nous avons inscrit tout récemment cette formation PSC 1 au répertoire national des certifications professionnelles, ce qui permet aux gens de la faire passer sur leur compte personnel de formation (CPF).

### ***Le rôle des PATS et des anciens sapeurs-pompiers dans la prévention du public***

**Martine Doche, SDIS 74** – *Quel est le rôle des PATS dans la prévention du public ?*

**Céline Guilbert** – *Toute la communauté des sapeurs-pompiers a un rôle à jouer.*

*Les personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) ont vraiment leur place car ils sont investis localement, ils sont un relais formidable pour informer des besoins d'une école ou d'une association qui veut s'engager dans la prévention. Ils peuvent faire le lien entre les sapeurs-pompiers et les organisations pour co-organiser les opérations de sensibilisation.*

**Éric Faure** – Il est évident qu'il faut impliquer les personnels administratifs et techniques avec nous ; 10 000 sur 245 000 pompiers ce n'est peut-être pas beaucoup mais c'est une force sur laquelle on peut compter. Les anciens SP sont aussi une formidable réserve de sécurité civile. Nous avons tout fait pour qu'on puisse travailler dans un cadre entre le SDIS et l'UDSP et qu'on mette en place des solutions.

**Céline Guilbert** – Quand on évoque la communauté des sapeurs-pompiers, il ne faut pas oublier les anciens qui sont prêts à aussi s'investir dans la prévention grand public. J'invite les UDSP à solliciter les PATS, les anciens pour démultiplier les actions.

**Richard Mallié** – Il existe une solution pour impliquer davantage les PATS, qu'ils soient plus nombreux à être sapeurs-pompiers volontaires. Je les y encourage.

**SDIS 39** – Les gestes qui sauvent sont un lien intergénérationnel phénoménal. Nous avons formé 47 personnes dont l'âge allait de 17 à plus de 87 ans. Les formateurs ont transmis leur savoir et ont transmis l'envie à ces personnes-là.

## II - PREVENTION INCENDIES, FORMATION ET INTERVENTION

La prévention incendie... Les bonnes pratiques pour faire passer les messages en la matière, vont nécessiter un changement culturel.

**Administrateur à l'UDSP 45**, animateur commission PECFR<sup>2</sup> – Peut-on mettre en place une formation pour les préventeurs, car il existe une demande ?

**Céline Guilbert** – Nous avons initié des démarches expérimentales à l'échelon régional. Vous avez été formé, en tant que délégué départemental, sur cette doctrine et sur un certain nombre d'éléments. On réorganisera cette journée de délégués départementaux. Avec la commission PECFR, il est prévu d'aider à organiser, à l'échelon régional puis à l'échelon départemental, ces séquences-là, pour que vous puissiez constituer vos équipes de préventeurs.

**Administrateur à l'UDSP 45** – Est-ce quelque chose qui doit être payant ? Des industries nous demandent d'intervenir chez eux sur la prévention des risques. Comment aborde-t-on le sujet du financement ?

**Céline Guilbert** – Il y a deux organisations possibles au sein des UDSP :

- Intervenir de façon bénévole.
- La base d'un partenariat, une démarche mise en place Serge Ballester.

**Serge Ballester** – L'UDSP avait une section secourisme rebaptisée en section formation à laquelle elle a intégré une sous-section secourisme et une sous-section incendie. Donc nos préventeurs sont des pompiers, retraités, volontaires, qui interviennent comme les moniteurs de secourisme, c'est-à-dire sur leur temps de repos et sont rémunérés dans le même cadre. Nous facturons aux entreprises. Mais concernant les écoles, les collectivités, nous partons du postulat que cela devait se faire sans frais d'inscriptions. Nous cherchons des partenaires, les assurances en particulier, pour pouvoir financer toutes nos actions.

**Éric Herbe** (conseiller technique et secourisme à la FNSPF) – Je voudrais vous alerter sur un point important. Il est demandé aux formateurs SP de tenir un discours très généraliste lors des sessions de formation à la pratique secouriste et à la prévention incendie. Pourtant, ils doivent former de plus en plus des techniciens. Ils sont dans la rigueur scientifique, même sur la prévention incendie. Pour le secourisme même chose, nous avons des référentiels qui sont de plus en plus précis parce que nous entraînons des professionnels du secours. Ce paradoxe nécessite une préparation plus adaptée des formateurs.

### Les incendies domestiques

**David Bonnard**, président de l'union départementale des Vosges, souhaite revenir sur la réaction qu'a eue la Fédération nationale suite à la diffusion de l'émission le « Test qui sauve » en juin dernier. Le président de la Fédération avait alors vivement réagi, soulignant que les mieux à même de donner des conseils sont les pompiers, plutôt qu'une entreprise

<sup>2</sup> Prévention et éducation du citoyen face aux risques

*privée et que la démarche pédagogique ne correspondait pas à la doctrine incendie portée par la Fédération.*

**Serge Ballester** revient sur l'apprentissage des gestes de premiers secours en cas d'incendie (friteuse, palettes de bois...) et insiste sur le fait que tout le monde est concerné par l'apprentissage des comportements en cas d'incendie. Le message doit être adapté en fonction des cibles. La doctrine incendie consiste à prioriser la protection des personnes et ensuite l'environnement. Dans les formations il faut avoir la même logique d'enseignement. Protéger, alerter et agir incluent l'acte de secourir.

### III – TRAVAILLER ENSEMBLE, UNE IMPLICATION COLLECTIVE

À l'heure où le pays subit des vagues d'attentats, il est vital que les forces et les compétences s'unissent au-delà de tout clivage, comme le souligne Patrick Pelloux.

**Patrick Pelloux** – Nous avons vu ce qui s'est passé lors des attentats. Sur place, on voyait le bleu de la police et de la gendarmerie, le blanc du SAMU et le rouge des pompiers. Ces trois couleurs doivent être, à mon sens, unies sur des plateformes de régulation communes parce que nous n'avons plus de temps à perdre. Aujourd'hui, les services d'urgences sont à plus de 21 millions de fréquentation, on explose les appels dans les SDIS et les SAMU. Il est de notre responsabilité de laisser aux générations futures un outil efficace et pérenne. Chacune des tâches, chacune des obligations doit être respectée. Je salue, dans votre congrès, la présence du nouveau général de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Quand je vois la BSPP dotée des caméras de surveillance de la préfecture de police de Paris et réussir à collaborer avec ces mêmes services, alors je vois un système pertinent, extrêmement efficace et qui permet de sécuriser les interventions des sapeurs-pompiers. Dans les mois qui viennent, il va falloir se moderniser et obtenir le soutien des politiques. Il n'y a pas de système de secours et d'alerte plus efficace que celui que nous a donné l'Europe et c'est le 112. Merci.

**Olivier Richefou** – Nous sommes dans une ère nouvelle, nous avons déjà harmonisé nos moyens. Travaillons ensemble, merci.

**Thomas Hugues** – Travailler ensemble. Cette transition est à-propos, car c'est ce dont nous allons parler : la coproduction des SDIS, de l'État, des collectivités locales et territoriales.

#### 1) La coproduction

Un mot revient régulièrement dans les échanges, celui de coproduction. Travailler ensemble et pas chacun de son côté, ou pire les uns contre les autres... Détaillons des cas concrets de coproduction, et en premier, celui présenté par Sébastien Vergé, directeur du SDIS du Tarn-et-Garonne, membre de la commission nationale prévention/éducation aux risques.

**Sébastien Vergé** – La co-production pour la formation au PSC 1 dans les collèges. Former les élèves de 3<sup>e</sup>, en collaboration avec les associations de sécurité civile, présente plusieurs intérêts :

- Mobiliser les jeunes.
- Développer le volontariat.

L'idée est de proposer une formation gratuite. L'UDSP porte le projet, nous payons les formateurs et, derrière, l'Éducation nationale finance les manuels de formation ainsi que les diplômés. Une expérience à partager.

**Thierry Nutti** (PUD de Haute-Corse) – La coproduction avec le SDIS de Haute-Corse qui s'est emparé, après la réussite des « samedis qui sauvent », de la problématique de sensibilisation du plus grand nombre et créé un groupement dédié avec une mission d'engagement citoyen et plusieurs actions. Nous avons une qualité qui me semble indispensable par rapport aux enjeux et aux défis, c'est la générosité, l'envie de donner et de s'engager bénévolement. Nous profitons aussi des foires artisanales pour sensibiliser les gens aux premiers secours.

**Véronique Soubelet** (administratrice FNSPF, PUR Aquitaine-Limousin, élue locale en Gironde) – Je suis convaincue par la formation aux gestes qui sauvent qui va permettre au citoyen d'être acteur de sa propre sécurité. J'ai entrepris plusieurs actions au sein de ma commune, dont la création de journées prévention. Depuis trois ans nous avons formé plus de 350 personnes : les élèves de CM2, de 3<sup>e</sup> et les personnels municipaux. En échangeant avec les enseignants, nous comprenons que l'absence de pratique opérationnelle les handicape dans ces formations. Ils sont absolument enchantés que les sapeurs-pompiers les aident dans cette

démarche. Mais j'entends, et je comprends, les injonctions paradoxales où, d'un côté nous assistons à une augmentation de l'activité opérationnelle, des coûts et de l'autre, à une baisse des budgets. Ma question, Monsieur Richefou, porte sur la part des SDIS.

**Olivier Richefou** – Je ne crois pas à l'uniformité, je crois beaucoup à la richesse de tous ce qui existe dans les SDIS de France. Sur un sujet comme celui-ci, il faut faire confiance aux territoires et faire confiance à chaque SDIS. Je suis sûr que la FNSPF a un rôle à jouer dans cette motivation.

## 2) Un bilan positif

**Catherine Bachelier** – Sur le fond de l'affaire nous sommes bien en phase. Nous voyons tous la nécessité de former le plus grand nombre de nos concitoyens aux gestes de premiers secours et à la prévention des risques. Deuxièmement nous sommes tous d'accord, il y a urgence compte tenu du contexte que nous connaissons et troisièmement nous sommes tous d'accord pour travailler ensemble. Je crois que de tout cela, on peut tirer quelque chose d'extrêmement positif.

Chaque département est différent, il faut laisser une marge de manœuvre au SDIS. Mais c'est un sujet complexe, donc il est important d'avoir des référentiels sur lesquels on peut s'accorder. Le rôle de l'État est d'accompagner, avec des évolutions réglementaires nécessaires. Je vous remercie beaucoup pour la qualité des échanges que nous avons eus aujourd'hui. Je pense que nous sommes dans une tendance qui est très rassurante et qui va nous permettre d'avancer. Merci.

**Thomas Hugues** – Merci beaucoup, merci à tous. C'était passionnant et très riche... ■

### PILOTAGE

**Céline Guilbert**, vice-présidente, chargée de la jeunesse, de la prévention et de l'éducation du citoyen face aux risques

**Patrick Chavada**, animateur commission nationale éducation et prévention du citoyen face aux risques à la FNSPF

### ANIMATION

**Thomas Hugues**

**Serge Brasseur**, président de la commission fédérale Prévention et Education du citoyen face au risque

### INTERVENANTS

**Olivier Richefou**, président de la conférence nationale des services d'incendie et de secours

**Richard Maillé**, président du conseil d'administration du SDIS des Bouches-du-Rhône

**Catherine Bachelier**, adjointe à la sous-direction des services d'incendie et des acteurs du secours à la DGSCGC

**Patrick Pelloux**, président de l'association des médecins urgentistes de France

**Éric Faure**, président de la FNSPF

## SERVICE DE SANTE ET SECOURS MEDICAL : LIVRE BLANC POUR LE SSSM, UN MANIFESTE FÉDÉRAL

Présentation d'un livret sur la place du Service de santé et de secours médical dans les Services départementaux d'incendie et de secours.

**Patrick Hertgen** – Quelques informations, tout d'abord, sur le nouveau format. Nous souhaitons un forum interactif autour d'un projet de livre blanc pour le Service de santé et de secours médical (SSSM), qui se veut un manifeste fédéral. Nous allons aujourd'hui vous faire une présentation du contenu, et j'appelle à la participation de chacun d'entre vous. À La Rochelle<sup>3</sup>, nous avons eu de nombreux débats, et le président de la *Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France* (FNSPF) avait demandé à ce qu'il y ait des écrits... Nous avons convenu d'une compilation de ce que nous sommes, de notre utilité. C'est un travail commun, encore un peu dense et confus, avec d'autres partenaires. Ce sont les raisons pour lesquelles nous devons échanger, débattre, pour finaliser le document. Enfin, nous concluons la réunion par une présentation rapide d'un programme de formation, le « *Medical response to major incidents* ».

**Georges Siksik** – L'objectif est de parler et d'échanger sur un projet de document qui doit être finalisé dans les 15 jours.

### 1) Des différents échanges, il ressort :

- Les termes des titres sont « réducteurs » (exemples : approvisionnements en produits de santé et en matériels médico-secouristes, les sapeurs-pompiers ne sont pas des secouristes), mais des développements, dans le document lui-même, permettent les présentations, précisions et explications utiles.
- La logique / hiérarchisation / architecture du plan mérite d'être revue (travail de cohérence), pour faire apparaître en premier lieu les missions premières / obligatoires (et non essentielles), les plus importantes... Mais sans dévaloriser les autres, ni oublier les enjeux liés (responsabilités). Exemples : mission Secours d'urgence aux personnes (SUAP), santé et sécurité des sapeurs-pompiers, soutien santé (et non sanitaire) des opérations, aptitude médicale,

prévention des risques de santé et psycho-sociaux.

- Cet ouvrage doit faire apparaître, et donc expliquer, la diversité des métiers, des missions, des actions, des responsabilités, des domaines d'action du SSSM... En clair, il s'agit de proposer une présentation globale du champ d'action du SSSM et de ce qu'il peut apporter aux Service d'incendie et de secours (SIS) et aux sapeurs-pompiers (exemples : formation, psychologues SP, positionnement dans ou hors SSSM) afin que l'on comprenne mieux ses expertises spécifiques : risques biologiques, chimiques ou radiologiques.

- Ce livre blanc doit permettre de valoriser le SSSM (atout, qualité, garantie, compétences etc) tout à la fois au sein de la communauté des services d'incendie et de secours (élus, direction, équipes opérationnelles, etc.), mais également auprès des acteurs partenaires (hôpitaux, etc.).

### 2) Les points particuliers abordés

#### a) Référentiel emplois activités et compétences SSSM

Ce référentiel devait être examiné en commission pour validation, sa présentation a été reportée d'ici la fin d'année

#### b) Soutien « santé » et non « sanitaire »

Une demande a été formulée afin de modifier la terminologie dans les textes réglementaires.

#### c) Projet de décret SPV SSSM

Le calendrier prévisionnel prévoit une présentation de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours d'ici la fin de l'année, puis un examen en Conseil d'État, avec une publication prévue avant la fin du premier trimestre 2018 (report de limite d'âge des médecins, pharmaciens, infirmiers et vétérinaires ; possibilité de recrutement d'aspirants pharmaciens...).

Des réflexions sur d'autres mesures (incitations au recrutement pour répondre au manque de médecin SPV, etc.) seront abordées dans le cadre des futurs débats / travaux sur le volontariat.

<sup>3</sup> Forum santé, journées scientifiques du SSSM, 6-8 avril 2016.

**Patrick Hertgen** – Il y a trois ans, la FNSPF s'est prononcée pour un recrutement, en début de carrière en qualité d'aspirant, d'étudiants en médecine. C'est une bonne ressource pour les SDIS concernés. Cette immersion permet d'imprégner ces futurs jeunes médecins du monde des sapeurs-pompiers. Cela fonctionne bien dans le 59, et ailleurs aussi. C'est une vraie démarche d'avenir et vertueuse. Je comprends le scepticisme de certains concernant le report de limite d'âge, mais il s'agissait de relayer des demandes du terrain, pour faire face à des situations urgentes à régler à propos des médecins ou pharmaciens. Il importe, selon les difficultés, de prendre les mesures qui conviennent. Elles doivent, ensuite, produire leur effet, ce qui parfois prend un peu de temps.

#### **d) Faire évoluer les compétences**

**Yael Lecras**, infirmier – D'autres pistes doivent être envisagées, et développées, comme le travail en équipe, l'élargissement et le transfert des compétences, les visites médicales intermédiaires, la mise en place de médecin référent. Il faut créer un environnement motivant et intéressant pour être attractif.

**Georges Siksik** – C'est la volonté fédérale de décloisonner, d'intégrer de la pluridisciplinarité, de la transversalité, du travail en équipe. C'est aussi la question des fumées, il faudra bien travailler sur plusieurs sujets et avec d'autres, qui sont aussi concernés (évocation des procédures de protection et nettoyage mises en place au Canada, mais aussi dans le SDIS 31).

#### **Intervention d'Éric Faure « Valoriser la ressource SSSM »**

##### **Préparer nos troupes**

*La ressource SSSM est au cœur de nos préoccupations et il faut tout mettre en œuvre pour la valoriser. On ne connaît pas assez son champ d'action et le SSSM n'est pas assez présent dans les SDIS et encore moins au-delà. Nos élus s'interrogent. Qui est fautif ? Le SDIS qui n'est pas intéressé ? Le SSSM qui s'est replié ? Un peu des deux sans doute, mais aujourd'hui il est temps d'aller au-delà. Ce Livre blanc doit être un outil de promotion et de valorisation de vos métiers.*

*Le SUAP a atteint un tel niveau, qu'il est structurant pour les SDIS. Je suis content d'avoir entendu, ce matin, les propos du DGSCGC sur*

*les missions d'assistance aux personnes : les SDIS ne pourront pas se désengager. Si 20 ou 25 % de nos missions disparaissent, alors quels seront les impacts ? Dans les faits, on les remplit, mais à quel prix... S'il existe des carences, s'il faut assurer les missions sociales, cela soulève de nombreuses questions car il y a un réel impact sur la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires. Dans l'accomplissement de ces missions, nous ne savons pas trop comment procéder, ni réagir ou comment se comporter. Elles peuvent être difficiles à gérer, il faudrait pouvoir assurer une formation adaptée, qui serait d'ailleurs valable pour toutes les interventions SUAP ; il faut préparer nos troupes.*

##### **La relation avec les partenaires**

*Nous avons vécu des périodes difficiles avec la santé, comme le débat sur nos infirmiers protocolés et l'exercice illégal de la médecine. Nous avons même saisi le conseil de l'Ordre pour dénoncer des propos diffamatoires à ce sujet. Au quotidien, heureusement, les difficultés sont moindres. Sur la question de la coordination médicale, on a des gens qui ont de moins en moins de moyens pour intervenir sur les routes, mais qui veulent être présents dès qu'il y a des médias ; c'est alors une question de prestige.*

##### **De l'importance de ce Livre blanc**

*Travailler toujours sur le SUAP, mais en collaborant, avec le SDIS notamment. Et il faut rester vigilant vis-à-vis de la Santé. Une image du DGSCGC me paraît pertinente: ce qui fait votre force, ce que vous avez suivi les mêmes études qu'en face, donc vous faites la même chose, vous n'avez pas à avoir de complexe. Rien n'est définitivement acquis, il ne faut pas décourager. Les cadres dirigeants des SDIS n'ont pas suffisamment perçu la mission du SSSM, le Livre blanc devrait y contribuer.*

*Il faut poursuivre le travail pour que le SSSM ne soit pas un service à part du SDIS, mais partie intégrante.*

### **3) Autres éléments DGSCGC**

- Lancement prochain d'un groupe de travail sur l'officier santé au CODIS/CTA (officialiser, donner du sens, définir une fonction).
- Programmation à venir d'une matinée de travail entre les DDSIS et les médecins-chefs (dans le



cadre d'un colloque des DDSIS). Suggestion d'une interpellation sur l'article récent sur le DSM<sup>4</sup>

#### 4) **Débats sur les sapeurs-pompiers, la formation, l'actualisation et le secourisme**

Les sapeurs-pompiers ne sont pas des secouristes, il faut arrêter d'utiliser ce terme, leurs interventions se situent à un autre niveau. La FNSPF doit être plus pugnace, mordante. Pourquoi attendre des textes pour évoluer, sachant qu'il y a déjà des recommandations qui permettent d'avancer. Pourquoi ces entraves, ces blocages ?

**Éric Faure** – Je souscris pleinement à ces remarques. Dans la mise en œuvre de la formation continue 2018, dans le domaine des premiers secours, la FNSPF a, récemment, dénoncé cette situation dans un courrier à la DGSCGC : le poids de notre réglementation, un délai trop long pour intégrer les nouvelles recommandations, la lourdeur des formations... Heureusement, les matériels et les process se simplifient, s'automatisent. Il est temps d'avancer.

**Patrick Hertgen** – À titre personnel, je demande que l'on enseigne ce que me paraît utile, qu'il existe un texte ou pas. S'il faut mesurer un dextro, s'il faut poser un sac, je le ferai aussi... Tous les progrès de la médecine n'ont pas été obtenus par le respect de la réglementation. Il faut savoir, parfois, désobéir à bon escient. Nous souhaitons sortir du secourisme associatif, nous y travaillons et la FNSPF mènera le projet à bien. Il faut faire bouger les pratiques, innover et publier. Les arbres décisionnels, récemment publiés, ne sont pas très modernes, il reste encore beaucoup à réaliser pour aller plus loin que ce que les médecins hospitaliers nous ont concédé.

#### 5) **Présentation du programme de formation, le *Medical response to major incidents***

- Un travail est en cours avec la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et la Société française de médecine d'urgence (SFMU).
- Ce schéma anglo-saxon n'est pas adapté pour la France, mais la transcription est en cours.

- Le concept : un outil de simulation et d'entraînement d'intervention et de gestion opérationnelle interservices (sapeurs-pompiers, hôpitaux, ambulanciers, policiers)...■

##### **ANIMATEUR**

**Georges Siksik**, rapporteur du Collège des médecins-chefs

##### **INTERVENANTS**

**Éric Faure**, président de la FNSPF  
**Patrick Hertgen**, vice-président de la FNSPF, président délégué

de la commission du Service de santé et de secours médical

**Thierry Lacombe**, animateur de la sous-commission des pharmaciens

**Georges Siksik**

**Stéphane Lupi**, animateur de la sous-commission des infirmiers

<sup>4</sup> *Coordinateur des opérations médicales : « le DSM 2.0 »*, F. Braun, P. Carli, Journal Européen des Urgences et de Réanimation, 2017

## NOUVELLES MENACES

Pour des questions de confidentialité, Emmanuel Clavaud rappelle que les journalistes ne peuvent assister à ce carrefour pour cause de confidentialité des informations. Puis, il expose les thèmes abordés :

- La doctrine de tuerie de masse, basée sur les observations pratiques du terrain, présentée par Sergio Albarello, conseiller médical, et Bruno Cesca, chefs du Bureau de la doctrine, de la formation et des équipements à la DGSCGC, coauteurs parmi d'autres de cette doctrine.
- La coopération des forces d'intervention avec Jean-Baptiste Dulion, commandant du RAID, avec un zoom sur la balistique par Matthieu Langlois, médecin-chef de cette unité.
- Les cybermenaces et leurs impacts sur les SDIS par M. Golléty, ingénieur, chargé de mission RSSI au SDIS 13. Il s'agit d'un sujet sensible et émergent, avec plusieurs attaques ces derniers temps.
- Le RETEX d'un exercice particulier fait en Corse avec un témoignage à deux voix de Charles Baldassari, DDSIS de Haute-Corse, et Christian Sommade, délégué général du HCFDC. Un exercice qui teste, dans la durée et l'intensité, les réponses du système face à une crise. *Patrick Botey*, chef du groupement Balagne, sera associé à cette présentation.
- L'évaluation des nouvelles techniques de neutralisation des bouteilles d'acétylène avant prise sous feu, par Francis Comas, SDIS 77, et Gilles Boutard, RAID.

### 1) Coopération, coordination et gestion de crises

**Didier Rahmani** – Il nous a semblé important de faire un arrêt sur image sur la mise en œuvre de cette doctrine tuerie masse, dont la dernière version date du 8 juin 2016. Nous avons constaté ensemble, sur le terrain, que la substance doctrinale durcit, notamment face à la menace terroriste. On a militarisé les forces de sécurité intérieure avec de nouveaux équipements face à un adversaire qui a monté en gamme. Cela implique un changement de posture nécessaire, notamment de raccourcissement des délais. Le rapprochement qui a été opéré entre tous conforte le principe de complémentarité.

Les attaques de grande ampleur ont cessé depuis un an et ont laissé place à de petites actions qui font autant de mal et donnent lieu à la même amplification médiatique. Daesh enjoint les

musulmans à faire des actions décentralisées et à commettre des frappes à bas coût, simples et efficaces (attaques au couteau...). Faute de porter le coup fatal, il inflige de petites blessures pour affaiblir l'ennemi. Il adjoint en plus les femmes à cette lutte contre l'Occident. Mais les grandes attaques ne sont pas terminées. Le terroriste se dilue dans la société, il est français. Les attaques ne sont pas seulement parisiennes. Les territoires ruraux doivent aussi se sentir concernés.

Un changement de paradigme s'est opéré. Les sapeurs-pompiers sont totalement intégrés dans l'action des forces de l'ordre, même si chacun joue sur son terrain. Dans les faits, le RAID et le GIGN ne sont pas toujours là, la BAC et la BRI interviennent en les attendant. Elles agissent en plein brouillard avec les sapeurs-pompiers. Il faut se mettre en ordre de marche, en nouant des liens entre nous, avant que la crise nous force à le faire. Les engagements reposent sur la connaissance approfondie du potentiel de chacun, et la mise en place d'une logique des métiers et d'une compréhension partagée de la situation.

Il est nécessaire de régler au mieux les binômes *commandement des opérations de secours* (COS) et commandant des opérations de police/gendarmerie (COPG) qui permettent d'avoir une vision d'ensemble de la crise. La présence d'un officier de liaison sapeur-pompier est nécessaire comme interface physique et lien tactique avec les forces d'intervention. Lui seul est capable de mesurer les risques et de rendre compte au COS, pour ne pas perdre temps en validation.

Nous devons appliquer la note doctrinale avec souplesse. On le sait, l'action ne se déroule jamais comme dans les conditions prévues. Il faut nécessairement une capacité d'adaptation aux circonstances. La doctrine n'est pas figée, elle rappelle des principes et est perfectible. Elle doit être enrichie chaque année.

Mais il demeure des faiblesses et des lacunes. Les missions tiennent insuffisamment compte des temps d'acheminement (exemple de la capacité à projeter des forces en 20 min dans la Creuse). La préparation des hôpitaux et la gestion des flux de victimes ne sont pas suffisamment anticipées. La dimension judiciaire et l'articulation préfet / procureur ne sont pas assez prises en compte. Un exercice d'entraînement coûte cher, et le scénario est connu à l'avance.

Il subsiste plusieurs points de vigilance :

- La capacité de réaction face à des multi-attentats et à un afflux de victimes.
- Le continuum de l'organisation sur le terrain, de la zone d'exclusion jusqu'à l'hôpital.
- L'entraînement pour acquérir des mécanismes. C'est la répétition qui donne les réflexes et la confiance. C'est de là que l'on saura ce qu'on peut attendre de l'autre dans un contexte particulier. Les entraînements sont, pour le moment, trop courts.
- Le développement du réseau local, pour apprendre à travailler ensemble, sapeurs-pompiers et policiers.

**Jean-Baptiste Dulion** – Vous êtes les partenaires les plus importants sur les scènes de crimes complexes et majeures. La coordination avec les SDIS est essentielle pour toucher un maximum de personnes en charge de ce type de crise. Il faut formaliser et améliorer ces coopérations. Elles existaient déjà, mais ne faisaient pas l'objet d'étude directe. Il faut améliorer les processus d'actions, les coopérations au sein des PC. Sous l'impulsion du Dr Langlois, qui s'est confronté à la problématique, nous essayons de nous améliorer. C'est une question de survie. Nous avons besoin de vous sur les scènes de crise, car vous êtes les spécialistes du secours. Nous nous faisons fort d'assurer votre sécurité sur les zones de crises les plus tendues. Les exercices, on le sait, peuvent perturber les schémas habituels. Mais, il faut s'adapter. Une situation de crise évolue vite. La souplesse est notre force. Un sapeur-pompier, au sein du PC de commandement, est indispensable. Tout le monde sait que les 20 premières minutes de la crise sont difficiles, qu'il y a toujours un flottement au début...

**Matthieu Langlois** – À la lumière des épreuves de 2015, il fallait professionnaliser une médecine capable de se projeter dans la zone d'exclusion et d'organiser le circuit d'extraction des victimes sous la responsabilité du COS avec trois outils : le zonage, le triage tactique, et la coordination. Les exercices ont démontré que le mieux était de mettre un officier de liaison sapeur-pompier intégré au poste de commandement.

Aujourd'hui, il faut trouver l'équilibre entre la sécurité et l'efficacité, avec des sapeurs-pompiers au plus près du circuit d'évacuation. Le but ultime, c'est l'arrivée de la victime au bloc opératoire. Il nous faut aider les forces de police, de gendarmerie et les sapeurs-pompiers sur la partie la plus dangereuse, quand la menace n'est pas fixée et qu'elle est encore difficile à analyser. Il y a une convergence de moyens avec plein de bonnes volontés, mais il faut une organisation.

Nous attendons des sapeurs-pompiers qu'ils soient des officiers de liaison. Ils sont un appui précieux, on l'a bien vu, notamment sur la cartographie, et l'aide à la planification tactique. Chez nous, l'officier de renseignement doit partir le plus vite possible, même sans équipement. Il est le précurseur de l'intervention : il définit les axes routiers, il apporte des conseils techniques sur la bonne architecture pour la gestion de crise à venir, sur le zonage, la coordination. Au PC, il est aux côtés de l'officier de liaison sapeur-pompier. On attend de la part des sapeurs-pompiers des équipes d'extraction.

Le rôle du médecin du RAID doit évoluer vers un rôle d'extraction. Mais il doit aussi rester dédié à la protection dans une situation à risques. Il faut rester simple, l'officier de liaison sapeur-pompier doit nous coller en permanence. Le PC intervention doit rester restreint. Vous devez avoir toutes les informations en direct.

Le dernier point est celui de l'expertise. Celui de l'architecture, par exemple, que nous n'avons pas. Vous avez des conseils à nous donner et qui peuvent sauver nos vies dans un immeuble en destruction, comme sur l'intervention à Saint-Denis.

**Grégory Allione** (vice-président de la FNSPF, DDSIS 13) – Merci de ces propos. Le fait de ne pas mélanger les rôles, nous y sommes très favorables quels que soient les SDIS. C'est dans l'ADN des sapeurs-pompiers de secourir en milieux hostiles. Nous nous sommes adaptés aux menaces chimiques, aux nouvelles menaces. L'organisation est claire quand vous êtes là. Mais il y a un moment de latence. Nous avons l'habitude de sectoriser, nous hiérarchisons. L'organisation des transmissions est en place même s'il y a une hétérogénéité de l'utilisation des fréquences. Beaucoup de progrès sont réalisés en termes d'organisation de transmissions efficaces pendant les 30-45 minutes de la première phase, les plus difficiles. Nous sommes d'accord avec vous sur la nécessité d'un lexique commun pour les services de police pour améliorer les processus de communication. Les PC sont effectivement la solution.

**Matthieu Langlois** – Le contact physique ne remplace pas la radio. Les petits PC sont importants.

**BMPM** – Je voudrais apporter un témoignage sur un simulateur feux de forêts. Police, RAID, sapeur-pompier... nous faisons travailler tous les chefs sur un scénario, avec un bon rapport coût/efficacité. Nous travaillons aussi à la formation des autorités.

**Matthieu Langlois** – Le RAID dispose de 10 antennes en métropole pour faire remonter des problématiques. Sur la prise d'otages familiale avec feu à Toulouse, le RAID et le SDIS 31 ont travaillé ensemble pour mêler les process entre les moyens des sapeurs-pompiers, comme l'ARI, et les process police. Sur l'affaire Merah aussi. Le RAID recourt souvent aux moyens des sapeurs-pompiers, comme la grande échelle... On a besoin de cette réflexion commune. Je pense à Pujols, récemment, où nous avons dû travailler en fumée chaude. Travailler en fumée chaude : c'est le quotidien des sapeurs-pompiers ; pas celui des policiers, qui travaillent en fumée froide.

**Fabien Trabold** (médecin-chef du SDIS 68) – Le quotidien doit servir d'entraînement, car il n'y a pas assez d'exercices. Le lien entre officiers de liaison doit se faire de façon informelle. Le quotidien doit nous aider à travailler sur l'exceptionnel.

Grégory Allione soulève la question des mutualisations des PC. Sapeurs-pompiers, forces spéciales remplissent une mission de service public nécessitant une mutualisation des PC. Il faut dénaturer les PC sapeurs-pompiers pour les mettre à disposition des collègues des forces spéciales.

De son côté, Éric Faure salue tous les intervenants, tous ceux qui se battent pour l'interministériel et démontrent que nous allons dans le bon sens. Toutefois il exprime une préoccupation, car il a le sentiment que les informations sur ces menaces circulent dans la sphère des forces de l'ordre et que les sapeurs-pompiers sont mis de côté. Les opérationnels partagent les informations mais au-dessus, la situation est plus compliquée. Il déplore une confiance insuffisante dans le monde sapeur-pompier. Celui-ci a un rôle à jouer, c'est évident, et de l'expertise à revendre. Cette expertise, elle peut vous être utile en opération, comme vous venez de le dire. Nous allons continuer à nous battre pour que l'information nous soit amenée et soit intégrée dans nos procédures. Il n'y a rien de plus désagréable que d'être la cinquième roue du carrosse.

## 2) Les traumatismes balistiques

Matthieu Langlois aborde les traumatismes balistiques. Il rappelle que secouriste à la Croix-Rouge française, sa première urgence était un

coup de couteau. Les traumatismes pénétrants ne sont pas des nouvelles menaces, mais nécessitent un partage d'expérience dans leur compréhension : la balistique lésionnelle, les moyens de protection, les grands principes de prise en charge des traumatismes balistiques... Il faut d'abord bien analyser la situation et la menace. Il faut faire la différence entre une mamie sourde qui élimine son mari et un terroriste prêt à tuer.

---

Analyse d'une vidéo tournée le 13 novembre 2015

▪ **Où est-ce que je suis protégé ?** En fonction de ce à quoi je suis confronté, les informations peuvent être confuses et les décisions difficiles à prendre. Il faut connaître parfaitement les armes et les munitions pour prendre les bonnes décisions. Exemple : Est-ce qu'être derrière le VSAV nous protège ? Non. Même le 9 mm passe hors le bloc moteur du VSAV avec, en plus, un risque de projection. Il ne faut pas espérer être protégé derrière un VSAV. En fonction de l'évolution de la situation, de la mobilité du tueur, l'analyse de la situation peut devenir complexe. La meilleure des protections reste la mise à distance suffisante.

▪ **Suis-je à ma place ? À une bonne place ?** Il faut adapter équilibre et sécurité. Les pompiers doivent être le plus près possible, mais en sécurité. Si le contrôle de la menace l'autorise, on progressera pour libérer les zones PEV au plus près de la crise, en travaillant avec une sécurité acceptable.

▪ **Suis-je invincible ?** Ces derniers temps, des rumeurs circulent concernant les gilets pare-balles qui majoreraient les lésions. Un gilet pare-balles protège très bien si la protection est équivalente à la munition utilisée en face. Cependant, il ne protège pas toutes les zones (thorax et haut abdomen), et en particulier les zones jonctionnelles non garotables. Nous restons tout de même exposés. C'est l'énergie développée par la munition quand elle arrive dans un corps qui provoquera la gravité de la blessure. Le comportement dans le corps d'une munition n'est pas si évident. S'il y a un obstacle par exemple, il y aura une modification du comportement du projectile, qui changera l'impact lésionnel.

---

On peut parler du concept de mort évitable (par garrot) qui date de 1960, mais qu'on ne découvre que depuis deux ans en France. De 80 % de mort par hémorragie, les États-Unis sont passés à moins

de 23 %. Mais, ce concept peut-il être extrapolé à une population civile non protégée ? En France, les données de novembre 2015 vont être analysées pour déterminer le vrai quotient de mort évitable lors d'une tuerie de masse sur une population civile. Ne faut-il pas intégrer aussi le temps de prise en charge rapide et d'orientation vers l'hôpital dans cette notion ? Nous ne serons jamais à l'objectif de 0 mort évitable. Il faut aller le plus vite possible. Plus l'index de gravité est élevé, moins il faut faire de geste sur place et plus il faut évacuer vite.

### Questions/réponses

**Véronique Soubelet** (pharmacien-chef du SDIS 33 et administratrice de la FNSPF) revient sur la nécessité d'évacuer le plus rapidement possible et s'abstenir de certains gestes. Quelle est alors la légitimité des lots PRV ? De l'antidote ?

**Sergio Albarello** (conseiller médical à la DGSCGC) – Nous ne sommes pas dans le même contexte. Les lots PRV ont leur utilité sur la zone de l'évènement. Après on évacue au plus vite.

**Infirmier du SAMU** – Je suis un petit infirmier de l'Est de la France, également sapeur-pompier. Chez nous, on ferme des hôpitaux. On éloigne les victimes des trauma centers. Les chirurgiens perdent leur savoir-faire dans les campagnes. Que fait-on face à ce risque ?

**Dr Matthieu Langlois** – Il n'y a pas de petits infirmiers. J'ai un avis en tant que citoyen, mais c'est un débat que nous n'aurons pas.

**Intervention en salle** – Que penser du concept de l'hôpital qui se déplace sur la voie publique ? Est-on trop lent ? Les sapeurs-pompiers sont des soigneurs. Les survivants de novembre sont ceux qui ont été rapidement pris en charge par les citoyens...

**Dr Matthieu Langlois** – Il faut regarder ce qui se pratique à l'étranger. On a un beau concept « stay and play », mais il ne faut pas avoir peur de le faire évoluer. C'est une question politique et ce n'est pas mon fort. Le délai de prise en charge doit être intégré dans nos process.

### 3) Cyber menaces, RETEX et nouvelles techniques d'intervention

**M. Golléty** – Les SDIS sont de plus en plus menacés alors qu'ils répondent à une triple problématique : assurer la réception et le traitement des appels 18/112, cœur de l'existence des sapeurs-pompiers ; assurer la gestion des interventions avec l'informatique capable d'orienter les moyens ; et assurer les communications avec le terrain.

Un SDIS peut être la cible directe d'une attaque, avec pénétration de son système d'information pour des raisons de chantage financier, ou indirecte, dans le cadre des menaces mondiales. Tous les systèmes d'information sont menacés (gestions administrative et opérationnelle, téléphonie, téléphonie IP, télécommunications radios, IMPT). Le panel d'attaques est beaucoup plus grand qu'il y a cinq ans. Les nouvelles technologies sont victimes de leur succès.

Les vecteurs d'attaque sont multiples : clés USB, mails, fichiers joints, surtout si l'expéditeur est inconnu, phishing avec lien, vulnérabilité logicielle.

De même que les types d'attaque : ransomware, phishing...

Les moyens de protection doivent être mis en œuvre avant l'attaque : une attaque se prépare avant à 70 % : antivirus, pare-feu, proxy (mis à jour), système de sauvegarde (locale, réseau en ligne), une archive déconnectée du réseau), cloisonnement informatique, SGA/SGO, sécurisation accès wifi, système d'exploitation à jour, gestion des comptes et MDP administrateur, cartographie implicative, outils de gestion d'impact de données, outils d'analyse de risques, sensibilisation des agents, PSSI, plans de continuité d'activité, fiches d'informations, fiches réflexes, rédaction d'un annuaire de crise...

Plusieurs moyens de protection doivent être déployés pendant l'attaque : confinement et mise en sécurité des SI, analyse d'impact, application des procédures, remontée d'information aux autorités, demande d'appuis externes.

Il en va de même après l'attaque : restauration, reconstruction, réajustement des procédures, RETEX.

Projection de deux films *Exercices de validation de la session nationale du Haut comité français pour la défense civile (HCFDC)*, Corse 2016 et 2017.

**Charles Baldassari** – (concernant une intervention pour un RETEX d'exercice de

*coopération militaires/sapeurs-pompiers mené en Corse depuis trois ans*). L'objectif était d'essayer de rapprocher deux unités opérationnelles. Pourquoi ? La Corse est une île avec une population basse en hiver, haute en été, c'est un territoire éloigné avec des centres hospitaliers éloignés, un territoire de stations balnéaires avec des événements festifs. Les exercices construits avec le HCFDC l'ont été pour une mise en œuvre d'exercice opérationnel long de 36 heures.

**Patrick Botey** – Le SDIS 2B voulait réagir suite aux attentats de novembre 2015. Mais que faire ? Les discussions se sont ouvertes sur place avec le 2<sup>e</sup> régiment de parachutistes (REP) et le Centre médical des armées (CMA). Il a été proposé aux troupes de construire des scénarios pour que chaque unité puisse y trouver son compte. Dès avril 2016, le travail a porté sur le « nid de blessés », précurseur avant la doctrine. Ce qui a permis le développement d'un module pour les risques naturels et climatiques constitué de deux engins blindés M113 customisés en sécurité civile. Il y a eu un échange de savoir-faire avec l'association des services de gendarmerie en plus des deux unités REP et sapeurs-pompiers, mettant en exergue une nécessaire ouverture aux contraintes des autres unités, indispensable dans les années à venir.

L'objectif était la prise en charge de blessés dans TOUTES les situations. Pourquoi la Haute-Corse ? Parce que le temps d'intervention, comme dans la Creuse, peut potentiellement être très long, avec une arrivée simultanée des gendarmes et des sapeurs-pompiers.

Francis Comas, du SDIS 77, prend la parole concernant l'évaluation des nouvelles techniques de neutralisation des bouteilles d'acétylène. Son propos est illustré par un film du SDIS revenant sur une intervention de plus de 48 heures. Afin de réduire significativement ces durées, il a été mené une série d'essais en collaboration avec les services de l'armée de terre, le RAID et les industriels. Il s'agit de tester un protocole utilisé dans plusieurs pays nordiques : les risques d'explosion sont neutralisés par l'impact de deux tirs de précision sur la bouteille pour la purger en la mettant à l'air libre...■

## Questions/réponses

**Véronique Soubelet** – *La doctrine proposée est-elle reprise ? A-t-elle été proposée à la DGSCGC ou restera-t-elle dans le 77 ?*

**Réponse** – *Ce film a été transmis à la DGSCGC qui travaille sur une note à ce sujet.*

**Emmanuel Clavaud** – *Les essais sont connus et démontrent les conditions. Ces interventions sont parfois mal gérées par les SP. L'intérêt de cette approche, dans le SDIS 77, est de limiter la durée d'intervention et de la sécuriser en mutualisant les compétences de chacun.*

### ANIMATEUR

**Emmanuel Clavaud, DDSIS 73**

### INTERVENANTS

**Didier Rahmani**, conseiller sécurité intérieure à la DGSCGC

**Jean-Baptiste Dulion**, commandant du RAID

**Matthieu Langlois**, médecin-chef du RAID  
**M. Golléty**, au SDIS 13

**Charles Baldassari**, DDSIS de Haute-Corse  
**Christian Sommade**, délégué général du Haut comité français pour la défense civile

**Francis Comas**, conseiller technique zonal risques chimiques Ile-de-France

## SECOURS D'URGENCE EN MILIEUX HOSTILES

Orienté autour des secours hélicoptérés, ce carrefour regroupe différentes spécialités (interventions en milieux périlleux, cynotechnie, nautique, etc.).

### I - LE SAUVETEUR SPECIALISE HELICOPTERE (SSH)

L'USSH est l'unité opérationnelle qui intervient à bord des hélicoptères de la sécurité civile. Elle sera composée des Groupements d'Interventions en Milieux Périlleux (GRIMP) et des unités de Secours en Montagne (SMO) ou de spécialistes du milieu nautique. La *Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises* (DGSCGC) est partie d'un constat qui a abouti à la constitution d'un groupe de travail et à la production d'une instruction ministérielle, le 6 avril 2017. Les heures de vol des hélicoptères de la Sécurité civile (SC) pour les missions de secours sont en constante évolution. Les hélicoptères sont dimensionnés pour faire 16 000 heures de vol ; or, l'an dernier, ils ont effectué 16 200 heures... Ajoutons à cela le fait que les machines vieillissent. Seule variable d'ajustement, les 4 000 heures dédiées aux potentiels partenaires ainsi que les heures de formation, incluses dans ces 16 000 heures de vol. Le potentiel d'entraînement est limité. Seuls 60 % des entraînements ont réalisés de janvier à juin 2017. De plus, 70 % des sapeurs-pompiers formés au treuillage ne réalisent quasi aucune mission de treuillage\*.

*\*Sur 2 771 partenaires formés, 340 seulement avaient fait un treuillage et 1 600 aucune mission ! (chiffres 2013)*

#### Les enjeux du groupe de travail DGSCGC créé pour optimiser le potentiel des hélicoptères :

- Augmenter le côté technique de chaque SSH en limitant les heures de vol.
- Améliorer le temps de réponse : des bases aériennes ont été créées mais on perd du temps à aller chercher les secouristes (SSH). Il s'agit donc de positionner les sapeurs-pompiers au sein des bases de la Sécurité civile.
- Assurer la sécurité par l'acquisition d'automatismes sur les procédures.

Le secours en montagne (DS ORSEC SMO) est exclu de cette note ; seules les interventions de droit commun sont concernées par le dispositif.

Le SSH n'est pas une spécialité, mais une qualification complémentaire.

Le groupe de travail a été constitué, avec notamment un représentant de la FNSPF, de l'ANDSIS, du secours en montagne, des secours nautiques... Le projet de référentiel SSH finalisé a été rendu à la DGSCGC. A ce jour, il n'y a pas de retour ni de publication du document. D'où des difficultés à l'appliquer.

#### 1) Le principe de l'USSH

##### Une équipe restreinte

Réduction des partenaires susceptibles d'intervenir en mutualisant les ressources...

##### Une équipe adaptée aux risques à défendre

Adaptation des profils sur chaque base (montagne, mer, plaine, et bases mixtes). Du fait des 23 bases de la Sécurité civile et des 23 façons de travailler différentes, il appartient à chaque zone de définir le profil des spécialistes qui intègrent les USSH.

##### Une équipe professionnalisée

Formation, équipement, procédures. Il faut une réunion des secouristes et équipages et organiser un dispositif en fonction de l'existant ...

#### 2) La formation SSH

L'équipe SSH (20 pers./base, mais la DGSCGC estime qu'une équipe de 30 pers. serait plus adaptée) serait formée sur les machines de la Sécurité civile. Un simulateur est en test à Istres. Il est homologué, malgré des difficultés de transport. Il n'est pas idéal, car les opérations sont de plus en plus techniques et la partie entrée/sortie de la machine n'est pas bien débriefée.

Le simulateur permet de reproduire différentes situations opérationnelles : une récupération en paroi, l'utilisation de la valise Rescue Children (quasi jamais utilisée, autrement), les coupées de corde... Mais un entraînement par an s'avère trop peu. L'achat d'un simulateur par la Sécurité civile est envisagé. Les formations sur simulateur sont encore à l'état de projet : Quels seraient les minima imposés ? Minimum deux treuillages par 90 jours ?

**Fabien Olivier, BMPM** – Le cargo est un bon outil pour tester les procédures de sécurité sortie/entrée, mais pas les treuillages en opération.

**Fabrice Maillet** (chef des moyens opérationnels du Groupement d'hélicoptères de la Sécurité civile) – C'est un bon outil, mais il faut travailler sur la sécurisation. Les entrées et sorties de la machine

sont délicates. C'est un point important car cela doit devenir un automatisme pour chaque secouriste ; c'est ce que le simulateur permet de travailler. Et du coup, on limite les risques sur les manipulations à l'arrivée au sol.

### 3) Les limites de la SSH

La polyvalence de la SSH sera difficile à mettre en œuvre dans certaines bases. La base côtière pose, notamment, des problèmes de ressources humaines ; et les questions financières sont aussi à prendre en compte.

### 4) Deux exemples d'USSH existants

L'USSH 69 fonctionne depuis plusieurs années

**Un médecin du Rhône** – Régulièrement, nous rencontrons des contraintes de personnels ; plusieurs départements se sont donc regroupés sur notre zone (01, 42, 07, 69), le 38 ayant ses propres machines (matériel adapté neige/grand canyon). Au départ, les chefs d'unités ont participé à l'équipe ; aujourd'hui, seul le SDMIS 69 participe à la médicalisation de la base. Aux heures d'équipage, nous avons, en permanence sur la base, un GRIMP, un médecin et un infirmier. Dans certains cas, l'hélicoptère part avec seulement le secouriste. Mais en général, le trinôme est indissociable de la machine : les équipes terrestres engagées, le sauveteur qui est effectivement seul dans la machine et l'équipage.

**Philippe Pathoux** (président de l'URSP Rhône-Alpes et ancien animateur de la commission SMO-IMP de la FNSPF) – Il est important de rester sur des systèmes de fonctionnement souples. À la base de la SC de Lyon, un seul sauveteur suffit, car il est épaulé par l'équipe au sol. On adapte la réponse en fonction du risque. Pour la FNSPF, il est indispensable que les équipes de SP et SC collaborent. Il faut garder l'adaptation et la souplesse, en analysant les risques du secteur, en établissant le calendrier de répartition par départements de la zone et en incitant les *centres opérationnels départementaux d'incendie et de secours* (CODIS) à engager les hélicoptères. Pour cela il est important que le CODIS connaisse parfaitement les missions possibles de la machine ; pour autant, ce n'est pas le CODIS qui décide si l'hélicoptère décolle, c'est le pilote, nous sommes bien d'accord. D'où l'intérêt à travailler dans le cadre de cette mutualisation.

L'USSH 34 (mis en place, il y a 5 ans)

Le SSH de Montpellier n'est pas sur tous les départs, mais en permanence à la base (il faut savoir qu'il s'agit d'un poste « perdu » pour le SDIS). De plus il y a convergence avec les autres SSH sur la zone d'intervention. C'est d'ailleurs un autre aspect particulier au SSH : il y a trois DDSIS à accorder, ainsi que le financement pour couvrir la zone.

## Questions/réponses

**SP corse** – *Quelle est la relation entre hélicos blancs, ceux de la SC et les SP sauveteurs ? Ne faut-il pas globaliser notre approche ?*

**Fabrice Maillet** – *Suite à la collaboration dans la région PACA, nous analysons les interventions. Nous ne faisons pas le même métier : les hélicoptères blancs assurent le transport sanitaire, ils ne sont pas équipés de treuils. Et dans nos hélicos, avec la double casquette des SSSM, les personnes sont rouge/blanc !*

**Officier du SDIS 73** – *Comment allez-vous répercuter cette baisse du potentiel par rapport à la gendarmerie ?*

**F. M.** – *En Isère, ils sont passés de 20 h à 6 h de potentiel d'entraînement. Au besoin, nous pouvons faire une demande d'entraînement supplémentaire à la base aérienne. Et nous comptons aussi sur le simulateur pour cela.*

## II – POINTS DIVERS ET INTERVENTIONS

### 1) Le logigramme SMO

En complément de la circulaire KIH de 2011, il est destiné aux préfets, pour classer les opérations, soit en secours montagne, soit en droit commun. Les critères sont les suivants :

- Appartenir à une zone de montagne.
- Recourir à des techniques de montagne.
- Accessibilité.
- Conditions météorologiques.
- Hélicoptère : si l'on recourt à l'hélicoptère, c'est classé comme secours en montagne.

Le problème est que, souvent, l'analyse est menée *a posteriori* et que le classement Secours en Montagne se fait après l'intervention, difficilement avant.



## Questions/Réponses

**Question du SPF MAG** – Ça veut dire que si une personne est victime d'un malaise cardiaque sur une voie non carrossable, c'est considéré comme secours en montagne ?

**D. Lemblé** – Pas forcément. C'est soumis à interprétation. Mais si l'hélicoptère est déclenché, oui, cela permettrait ce classement en SMO.

**Officier des Alpes-Maritimes** – C'est affligeant de voir ce qui se passe. À Nice, les interventions classées de droit commun GRIMP sont en chute, car requalifiés systématiquement en "montagne". Comment peut-on ne pas se mettre d'accord ?

**D. Lemblé** – Nous n'avons pas les mêmes approches, cela reste une appréciation locale.

**Un SMO d'Ajaccio** – On est dans les mêmes ministères, dans les mêmes directions. On n'est pas capable de nommer un officier supérieur, un contrôleur général responsable du secours en montagne des SP en France ?! Aujourd'hui, on ne pèse rien dans la discussion. Ce n'est pas en mettant 70 secouristes que nous y arriverons, c'est en s'unissant. Prenons sur le potentiel de la gendarmerie !

**Officier des Alpes-Maritimes** – Si nous en faisons une affaire gendarmes/CRS, nous n'y arriverons pas. Cela ne peut que nous nuire. C'est un même ministère !

**Philippe Pathoux** – Heureusement qu'il y a la Fédération. On doit tous porter des messages dans le même sens ; cela aidera à mieux gérer les ressources et les budgets. Dans le rapport 2014, nous soulignons que les CRS font du secours en montagne pour leur image. Or, secours et protection ne sont pas les mêmes choses ; c'est le rôle des SP de secourir. A contrario, gendarmes et CRS sont des montagnards ; ils pourraient tout à fait intégrer le corps des SP et participer à d'autres missions, en parallèle. Mais, l'intégration au ministère de l'Intérieur des gendarmes n'est toujours pas bien digérée... La mise en place des USSH dans les bases de montagne sera difficile. Pour autant, si nous faisons le bilan de la saison, cela se passe bien quand les SP sont intégrés aux secours en

montagne. Ce logigramme est le fruit d'heures de travail et de compromis ! La version écrite n'est pas satisfaisante à 100 %, mais elle sauve les meubles... On dénoncera encore !

C'est quelque chose que nous revendiquons depuis longtemps, maintenant notre présence dans les bases est un fait... C'est dans l'intérêt de la victime. Il faut rappeler systématiquement cet intérêt au du préfet.

Pour illustrer son propos, Philippe Pathoux cite l'exemple marquant de l'Ariège où le VSAV tait à 10' de la victime, renvoyé au CIS – l'hélicoptère déclenché a mis 1 h 30 à arriver.

## 2) Les problèmes radio

En 2013, lors du congrès national à Chambéry, les problèmes de liaisons radio ont été évoqués. Voici un point sur l'avancement du dossier :

- Les travaux sont en cours : il y a eu une expérimentation avec le constructeur + une semaine de test pour développer un logiciel pour suivre une conversation en mode relayé.
- Nous en sommes à 24 heures de vol et il n'y a pas de solution pour l'instant. Ce n'est pas acceptable en l'état.
- Les hélicos ne peuvent communiquer avec les donneurs d'ordre (défaut Antares) ; or, il faut que les hélicos puissent converser entre eux, être géolocalisés, échanger par radio avec le CODIS.
- Un point d'amélioration a toutefois été acté : les machines auront un iPad embarqué avec géolocalisation et un téléphone.

La dernière information sur les liaisons radios date de la Note ministérielle de juin 2017 sur l'interopérabilité des communications avec les hélicoptères de la gendarmerie...■

### ANIMATEURS

**Dominique Lemblé**, animateur de la commission fédérale Secours en montagne et en milieux périlleux

**Fabrice Maillet**, chef des moyens opérationnels du Groupement d'hélicoptères de la Sécurité civile

### INTERVENANTS

**Philippe Pathoux**, président de l'URSP Rhône-Alpes, ancien animateur de la Commission fédérale Secours en montagne et en milieux périlleux.

## SECOURS ROUTIERS

En introduction, Jean-Pierre PIC rappelle le contexte des travaux du groupe de travail Mobilités, sécurité et secours routier (GT MSSR) de la FNSPF et précise l'intérêt d'un échange interactif. Aux côtés des acteurs institutionnels historiques, les sapeurs-pompiers sont-ils légitimes dans le domaine de la sécurité routière ?

**Michel Gentilleau** – Le Comité national de la sécurité routière rassemble les acteurs institutionnels publics (assemblées parlementaires, services de l'Etat, collectivités territoriales) et privés (entreprises, institutions, associations) intéressés ou agissant dans le domaine de la sécurité routière ainsi que les sapeurs-pompiers.

**Paul Schroeder** – Actuellement la FNSPF est membre du World Rescue Organisation (WRO). Aux côtés des victimes, la WRO est membre des Nations-Unies sur les affaires de sécurité routière : victimes de la route et infrastructure, travaux pilotés par l'OMS. A quoi cela sert-il d'avoir des services hospitaliers performants si on n'arrive pas à y amener les victimes ?

**Cédric Rigollet** – L'appui de la DGSCGC et de la FNSPF se concrétise dans la prévention.

**Claire Petit Boulanger** – Les véhicules sont de plus en plus sécurisés, tous constructeurs confondus, mais il reste une faiblesse sur la sécurité des enfants.

### 1) Les risques

Malgré les images chocs, les sapeurs-pompiers sont régulièrement victimes d'accidents de la circulation. Comment sensibiliser cette population exposée ?

**Michel Gentilleau** – Il faut répéter les messages. L'essentiel est d'arriver à bon port ! On a des engins de plus en plus lourds, hybrides, polyvalents... Les différentes phases de la carrière (formation initiale, gardes, etc.) sont à considérer.

Claire Petit Boulanger intervient sur l'importance de mettre au point des masters, de faire connaître tous les systèmes de sécurité active, et apprendre aux sapeurs-pompiers à s'en servir (freinage d'urgence : peu de personne savent l'utiliser : ABS ESP).

**Cédric Rigollet** – Il convient d'utiliser les outils de la FNSPF proposés par le groupe de travail Santé et Sécurité en service et Prévention des risques (Guide et vidéo).

### 2) Quelle est la situation au Luxembourg ?

**Paul Schroeder** – On utilise un simulateur de conduite pour former les personnels. Peu d'accidents sont relevés hors service et mais on en déplore davantage en service.

**Cédric Rigollet** – Le risque routier devient de plus en plus complexe, générant des difficultés en matière de formation et d'intervention.

**Michel Gentilleau** – La révolution énergétique est en marche : moins de véhicules essence et diesel, émergence de l'électrique ; disparition des moteurs thermiques en 2040 ; des airbags de plus en plus sophistiqués ; des procédures opérationnelles de plus en plus lourdes. Il ne faut pas aller trop vite en besogne. Le modèle de secours repose sur 270 000 intervenants. La révolution va s'estomper, le secours routier (SR) est assez homogène, même s'il y a davantage d'accidents en rural. Ce serait une erreur de vouloir spécialiser le SR.

### 3) Quelles sont les orientations dans les autres pays ?

**Paul Schroeder** – Une réforme est en préparation dans les services de secours au Luxembourg (les 143 corps d'incendie communaux de SP dans les communes d'une part et la Protection civile étatique d'autre part, avec un SR majoritairement assuré par des volontaires. Elle vise à rapprocher ces deux organisations : chaque sapeur-pompier aura une formation de base SR avant renfort du matériel de désincarcération.

Le but est de se confronter aux situations. Se poser des questions en termes d'organisation. Comment est-on capable de faire face ?

Les premiers intervenants doivent savoir ce que les spécialistes feront par la suite.

Le challenge SUAP (secours d'urgence aux personnes) a pour but de centrer le débat sur le SUAP, pour ne pas oublier cet aspect de l'opération, au-delà de la partie technique.

**Cédric Rigollet** – Comment régissent nos jeunes collègues de l'ENSOSP ?

**Michel Gentilleau** – Les premiers retours font apparaître de l'étonnement, de la crainte et de l'enthousiasme sur les situations et solutions proposées. Il faut convaincre les SDIS de l'importance du SR pour obtenir des moyens adaptés de sensibilisation pour les sapeurs-pompiers et les décideurs.

**Jean-Pierre Pic** – « La carte » des moyens ne signifie pas toujours plus de matériel.

**Michel Gentilleau** – Ainsi est cité l'exemple d'une tablette numérique (100 €) pour une mise en sécurité.

**Cédric Rigollet** – il est rappelé l'importance de sécurisation des techniques.

Un guide des bonnes pratiques techniques, réalisé par 18 spécialistes, sera édité par la FNSPF en 2018 en utilisation vidéo. Il ne remplacera pas la doctrine en place

---

#### **Vidéo SDIS 86 / Renault**

Il est vital de casser les légendes urbaines de sapeurs-pompiers américains qui sectionnaient deux câbles, car il y a un risque thermique avéré.

**Claire Petit Boulanger** – Il n'existe pas de réglementation pour des voltages orange de 400. Les SP doivent appuyer la demande de mettre l'orange pour le 48 VOLTS.

**Cédric Rigollet** – Il faut viser un double objectif de normalisation.

**Michel GENTILLEAU** – Les vidéos sont téléchargeables sur le site du SDIS 86.

---

#### **4) Journées technique IUV, 16 au 18 mai 2018**

- *Essais avec Auto Lib, Renault sur nouveaux véhicules.*
- *Inviter les acheteurs de SDIS, pour voir quelles sont les problématiques.*
- *Mobilité Magazine*
- *Brûlage d'un bus électrique (si ça arrivait dans un tunnel à Lyon...)*

#### **5) Les challenges nationaux SR et SUAP**

*Rappel historique : création en 1999 pour le début des compétitions de SR. L'objectif était de sortir de sa zone de confort et d'échanger avec le débriefing suite aux scénarios. Les candidats pour l'organisation des prochains challenges nationaux SR/SUAP sont les SDIS du 57, du 06, du 84 et Corse du Sud.*

**Michel Gentilleau** effectue un point sur l'actualité du CTIF, créé par la France au début du siècle dernier, ainsi que sur la normalisation ISO des guides d'intervention d'urgence, complémentaires aux Fiches d'Aide à la Désincarcération mises en place il y a quelques années.

Puis il évoque EURO AND CAP, classement sécuritaire de 1 à 5 étoiles. La volonté est d'intégrer les critères de SP dans ce classement, et d'obliger les constructeurs à harmoniser leurs fiches.

**Claire Petit Boulanger** – On travaille sur ce sujet depuis avril 2016 avec l'objectif qu'à partir de 2020 on puisse intégrer la sécurité tertiaire dans les classements et non plus que sur la sécurité secondaire (éléments sur véhicules) et la sécurité primaire. Renault n'arrive pas à convaincre ses autres partenaires constructeurs, d'où l'intérêt de l'EURO AND CAP.

**Michel Gentilleau** – Quand on se regarde, on pleure quand on se compare on sourit, comme en témoignent les travaux des SDIS 86, 78 (premiers brûlages), de la BSPP, 44 (gaz) 17 (à l'origine du rapprochement avec la WRO).

**Claire Petit Boulanger** – Nous n'avons pas à rougir de nos compétences avec des déplacements en Finlande, Canada, etc. Nous avons appris des choses à nos confrères allemands, par l'intermédiaire du GT MSSR.

**Cédric Rigollet** – Je remercie tous les intervenants et tiens à souligner la rupture opérée par Michel Gentilleau et Serge Delaunay qui ont révolutionné les approches et mené les avancées en matière de SR...■

**Christophe Lenglos** présente le prochain challenge 2018 SR/SUAP dans les Yvelines.

### **ANIMATEUR**

**Cédric Rigollet**, animateur du GT MSSR de la FNSPF

### **INTERVENANTS**

**Jean-Pierre Pic**, président délégué de la commission technique de la FNSPF et du GT MSSR

**Paul Schroeder**, directeur de l'administration des services de secours du Grand-Duché de Luxembourg, vice-président de la World Rescue Organisation

**Claire Petit Boulanger**, experte sécurité tertiaire, direction de la responsabilité sociale Groupe Renault, chargée du partenariat avec la FNSPF

**Michel Gentilleau**, chef de pôle Opération SDIS 86, expert français IUV, membre du GT MSSR de la FNSPF

## TECHNIQUE ET INNOVATION

Cette réunion aborde les innovations et les nouveautés de l'activité opérationnelle des SP.

### 1) Évaluation des normes

2018 sera une année d'évaluation des normes. Les équipements sont utilisés par les sapeurs-pompiers qui sont les principaux intéressés et les premiers à devoir communiquer leur avis.

Sous l'égide du SAELSI (Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure), un groupe de travail comprenant des représentants de l'ensemble des acteurs (sapeurs-pompiers, industriels...), diffusera un document fin 2017. Cet outil comportera des préconisations dans le domaine de la maintenance préventive :

- environnement règlementaire ;
- contraintes budgétaires ;
- disponibilité ;
- évolution technique et technologique ;
- multiplication des systèmes et des modèles ;
- exigences d'organisation.

Ce guide présentera les définitions, le vocabulaire commun, les bonnes pratiques à partager, les actions et les outils pour la mise en œuvre de la maintenance préventive, ainsi que le management, la documentation technique, la gestion des pièces de rechanges, les fiches d'appui. Les matériels, même sous garantie, nécessitent une prise en compte au titre de la maintenance préventive. Le guide doit formaliser ces vérifications régulières, des tableaux de maintenance préventive seront proposés.

Une maintenance préventive doit éviter la maintenance corrective, plus coûteuse.

L'investissement en amont est consenti pour réaliser une économie sur le futur. Dans les milieux industriels, les véhicules sont accompagnés d'un contrat de maintenance, afin d'assurer la tenue du véhicule et de ses performances.

#### questions et remarques

##### **Quel est l'objectif de ce guide ?**

*Un constat a été établi sur un certain délaissement d'entretien des engins qui entraîne des surcoûts de réparation, mais également une absence de disponibilité des équipements. C'est donc une démarche d'amélioration.*

##### **Quel est le moyen de suivre l'effet de la mise en œuvre de ces bonnes pratiques ?**

*Les effets positifs pourront être mesurés à moyen terme, le mémoire sera un appui utile.*

##### **Qu'en est-il de la formation des techniciens ?**

*Des modules de formation technique vont être intégrés aux formations d'adaptation à l'emploi.*

##### **SP du SDIS 91 : où en est-on de l'augmentation du PTAC à 4T ou 4,2T ?**

*DGSCGC : les travaux sont en cours, le projet de décret modifiant le code de la route est finalisé. Le Conseil d'État va se positionner sur le texte, qui devrait paraître début 2018. Il prévoit une dérogation allant jusqu'à 5T pour les titulaires du permis B.*

##### **Les décennales sur les moyens aériens sont préconisées mais non obligatoires. Faut-il des surveillances décennales, ou peuvent-elles être allégées ?**

*- Les préconisations ont été réalisées par les constructeurs, ça peut conditionner les conditions (ou leur mise en œuvre ?) des garanties.*

*- Les contrôles semestriels sont obligatoires.*

*- Un retour d'informations sera fait sur l'éventuel caractère obligatoire du contrôle décennal.*

*- A priori ce n'est pas un contrôle obligatoire, cet entretien peut se faire sur de l'investissement car le bien a une durée de vie augmentée. TVA moindre. Ça rentre dans une gestion saine.*

*- Norme pour la clé multifonction : lors de la réception de bâtiments, cette clé n'ouvrirait pas l'ensemble des sorties de secours, elle est désormais normée.*

##### **Mutualisation des achats des SDIS**

*Jean Pestre sur la mutualisation d'acquisition de VSAV dans la région Auvergne-Rhône-Alpes : 30 véhicules en 2016, selon un cahier des charges commun ; 60 véhicules communs en 2016. La mutualisation permet une meilleure tarification du matériel (de 85 000 € pour un véhicule, le coût a chuté à 66 000 €), mais on assiste à une coupure entre techniciens et équipementiers du fait de l'ouverture d'un marché public.*

*Jean-Pierre PIC rappelle la prudence nécessaire pour maintenir le tissu industriel de la France dans l'équipement des SDIS.*

## 2) Sprinkler

Youcef Ouammou, délégué général de l'European Fire Sprinkler Network intervient sur la mise en sécurité d'une maison de retraite. Dans une approche globale, le SDIS a travaillé avec plusieurs acteurs : laboratoire, bureau d'études. Le résultat n'est pas normé.

### a) Postulat

L'établissement est intégré dans un ERP de type U, système de sécurité de niveau A, deux personnels soignants présents la nuit, un agent de sécurité présent 24h/24, désenfumage naturel. La commission de sécurité a fait un rapport en 2016 : absence de cloisonnement, transfert horizontal rendu parfois difficile, absence d'enclousement de l'escalier principal, formation du personnel insuffisante, etc. L'objectif recherché est de contenir le feu dans son volume initial, et si possible procéder à son extinction.

### b) Technique d'intervention

La solution a été validée par la commission de sécurité dans le cadre de la mise en sécurité d'un établissement existant. Le sprinklage peut être installé dans tous les locaux du bâtiment, sauf dans les combles (ENS925 en cours à Bruxelles, pas de norme française). L'objectif principal est de contenir le feu dans des installations PVC, ce matériel est très efficace.

L'établissement a installé des ferme-portes débrayables, asservis à la détection d'incendie. Le coût est de 200 000 € HT, là où une mise en conformité aurait coûté 500 000 €.

L'objectif est de développer cette approche, y compris à l'ENSOSP.

### c) Test et résultat

La commission de sécurité a imposé un test grandeur réelle. La diffusion d'une vidéo dans une chambre présente le protocole d'intervention. Le sprinkler se déclenche 3,33 min après le départ de feu. Dans une seconde vidéo, en cas de feu de poubelles dans les sous-sols de l'établissement, le sprinkler se déclenche au bout 3,17 min.

La commission de sécurité a validé la mise en sécurité dans un établissement existant avec des caractéristiques particulières. Cette solution peut venir en complément d'autres méthodes de sécurité, tels que le désenfumage. Une nouvelle

approche de la mise en sécurité avec l'absence de transfert horizontal doit être prise en compte.

### questions et remarques

**Intervention - consultant en sécurité incendie -**  
*Pourquoi ne pas avoir choisi le brouillard d'eau ?  
- Il aurait pu être appliqué mais il y avait un enjeu économique, dans les Ephad, plutôt que dans des habitations*

### Réponse

*- La réglementation française est draconienne, d'où la question de la réserve d'eau.*

*- Le sprinkler est normé au niveau UE, le sprinkler se branche sur une arrivée d'eau de ville, une étude a été faite sur les besoins en eau.*

*- Le sprinkler coûte 150 000 €, pour une durée de vie de 30 ans*

*- La règle RA/R1 traite du sprinkler résidentiel, les règles sont simples car s'adaptent à tous les locaux. Les assureurs valident la démarche.*

**Jean-Paul Degrange** rappelle que les normes européennes sont définies par un groupe de travail composé de plusieurs pays. Actuellement, l'AFNOR étudie le dispositif, chaque personne peut formuler des remarques.

## 3) Usage des drones : contraintes, évolutions

Jean-Pierre Pic sollicite les participants sur les équipements destinés à combattre les feux de forêt. Adeline Penay, responsable développement chez Elistair, un membre du SDIS 13 et Antoine Fouata du SDIS 01 interviennent sur le sujet.

Un certain nombre de SDIS disposent de drones, multicopters ou à voilure fixe. L'intérêt d'utiliser les drones est multiple : flexibilité, coût abordable, capacité à aller à proximité de la zone à risque. Les problèmes sont les suivants : durée de vol de 45 min pour les multicopters, ondes radio interférées.

Une solution simple est de mettre un fil au drone, qui peut être alimenté : sécurité de l'espace aérien, flexibilité du cadre légal du fait de l'augmentation de la sécurité.

Pour la surveillance, c'est un satellite de « poche », avec une caméra qui peut zoomer,

avec un relai 4G si besoin, très utile en cas, par exemple, d'éboulement de terrain.

Trois scénarios avec des drones filaires :

- Dans le cas de pompiers new-yorkais confrontés à un incendie dans un immeuble du Bronx, avec risque d'éboulement de l'immeuble et du bâtiment voisin. Le drone a permis de suivre l'évolution de l'état des bâtiments, caméra thermique pendant 4h. dans un milieu urbain, le GPS est parfois difficilement captable, il faut donc un système avec ou sans GPS.
- Raffinerie de ?. Le drone est intervenu sur l'incendie d'une cuve, avec une gestion de la crise à distance.
- Intervention de pompiers suisses sur une collision entre un train de transport de matériaux chimiques et un train de voyageurs, à proximité de gares et d'autoroute. Le drone permet de voir l'évolution des secours et de l'incendie.

**Commandant Rodriguez** (SDIS 13) – La notion de masse des drones est importante au vu de la réglementation. La masse est au maximum de 25 kg, car le dispositif peut s'adapter sur tout type de drone. Les cas de surveillance sont limités dans l'année, aussi se pose la question de la durée de l'amortissement.

L'avantage est d'avoir un drone et une station pour faire plusieurs types de mission. Elistair est compatible avec des drones commercialisés par plusieurs entreprises : son coût est de 9K€ pour une station 50 m, 20 K€ pour une station 80 m.

**Éric Giroud**, commission SIC – Les forces de l'ordre, pour les opérations en commun, peuvent détruire tout drone non référencé dans leurs fréquences. Le ministère de l'Intérieur négocie des fréquences spécifiques. Mais il conviendra de respecter la réglementation. Les drones civils risquent donc, à terme, d'être interdits.

L'intérêt du filaire est qu'il permet de s'affranchir des fréquences radio. En termes de coût, un drone, même en maintenance, revient moins cher que des heures d'hélicoptère.

## questions et remarques

**Intervention** - *Un drone ne peut être utilisé avec un hélicoptère.*

**Intervention** - *Un drone présente un intérêt pour des missions à risque, en évitant l'exposition des personnels à des risques d'incendies ou chimiques.*

**Sylvain X**, société Air Access, souligne l'importance de choisir un matériel sécurisé, notamment au niveau des informations, par exemple lors des mises à jour conservées sur des serveurs en Chine.

**Intervention** - **Comment assurer la sécurité des données ?**

*Elistair peut s'adapter aux besoins du client, mais l'autopilote n'est pas créé spécifiquement. Les drones filaires se pilotent grâce à un autopilote spécifique, les informations sont conservées hors de Chine.*

**SDIS de l'Hérault** : *la question se pose sur le choix des drones capables d'affronter les conditions météorologiques, leur coût, comment assurer leur envoi sur les opérations, la formation des personnels...*

*- La réponse peut être l'intégration des drones filaires sur le toit des véhicules, avec une sorte d'automatisation de la conduction des drones, pour venir en appui du conducteur.*

**Lionel BENARD**, SDIS 95, interroge sur l'acquisition d'un drone civil par rapport aux fréquences en cours d'achat par le ministère de l'intérieur.

*- Aujourd'hui pas de solution, des migrations de fréquence devront être envisagées. ( ? )*

Le SDIS 2A intervient sur le drone « feu », qui est proche du dirigeable intégrant une caméra thermique, un système de décollage en piste ou vertical plafond à 3 000 m, une cargaison de 500 kg déchargeable ; notamment des retardataires de feu, disposant de 8 h d'autonomie, et de l'intégration des coordonnées GPS ou d'un téléguidage. Le but était de rester en l'air plus longtemps mais également d'embarquer des matériels, la société SOLIRIS a proposé cette solution.

- Le cadre réglementaire des drones civils ne correspond pas à la solution présentée.
- La préfecture a validé le dispositif, certaines obligations doivent être respectées : hauteur, non priorité, etc.
- La DGSCGC accueille favorablement les solutions proposées...■

## INTERVENANTS

**Adeline Penay**, responsable développement  
chez Elistair  
**Antoine Fouata**, SDIS 01



## ■ ANCIENS SAPEURS-POMPIERS

Daniel Jouanade, président délégué de la commission fédérale, ouvre ce carrefour avec une pensée pour tous ceux qui, pour des raisons de santé, ne peuvent pas être présents, et en particulier le président d'honneur Daniel Ory.

Puis une minute de silence est observée pour toutes celles et ceux disparus depuis le congrès de Tours. Une quête au profit de l'Œuvre des pupilles est organisée et 553,98 € sont remis à Yves Daniel, premier vice-président de l'ODP. Jean-Pierre Moussard donne lecture des différentes activités de la commission fédérale pour l'année écoulée – dates de réunions de la commission et points importants abordés lors de celles-ci.

### 1) La Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (NPFR) des sapeurs-pompiers volontaires (SPV)

Un historique est présenté des différentes prestations de fin de service, et de leurs critères d'application :

- La date de cessation de l'activité du SPV.
- La NPFR n'apporte aucun changement pour les anciens SPV percevant déjà une prestation.
- Dispositifs et prestations : selon l'ancienneté du SPV et des dispositifs qui le concernent, le montant perçu peut être l'addition de plusieurs prestations.
- Des montants définis en fonction de l'ancienneté (montant annuel perçu lors d'une cessation d'activité après le 1<sup>er</sup> janvier 2016).
- Des nouveaux avantages : une majoration progressive de la prestation au-delà de 35 ans de service ; une réversion automatique et sans décote ; une revalorisation régulière des montants ; une meilleure reconnaissance en cas de décès en service.

### 2) Charte des anciens du 21 janvier 2011

- Renforcement de la place des représentants des anciens.
- Intégration des anciens PATS.
- Accueil des associations indépendantes.
- Mise en œuvre dans le réseau associatif.

### 3) Grande cause nationale 2016

- Les anciens ont-ils été associés ?  
Oui, dans les départements 13, 27, 30, 59 et 82.

- Quel prolongement pour l'avenir ?
- Faut-il changer nos pratiques ?
- Formation incendie auprès du public :  
« éviteur ou acteur du risque ? »

### 4) Le réseau d'information des ASP

Réseau pyramidal, en complément du réseau d'information traditionnel : F.N.S.P.F., U.D.S.P., chef de centre / président d'amicale.

- Délégué régional vers les délégués départementaux.
- Délégué départemental vers les référents selon l'organisation départementale.
- Référent local vers chaque ancien adhérent.
- Transmission par courriel d'informations : descendantes et ascendantes...■

## INTERVENANTS

**Daniel Jouanade**, président délégué  
de la commission fédérale

**Jean-Luc Pérusin**, conseiller du président  
de la FNSPF, chargé du vivre-ensemble

**Yves Daniel**, 1<sup>er</sup> vice-président de l'ODP

**Sébastien Alvarez**, chef du bureau volontariat  
DGSCGC

**Pascal Reynaud**, directeur de la BOSPF

**Jean-Pierre Moussard**, rapporteur  
de la commission

**Jacques Dupré**, correspondant avec  
les Éditions Pompiers de France

## PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET SPECIALISES

Pour débiter ce carrefour, Pascal Christophe, président délégué de la commission des personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) de la FNSPF, a présenté dans un premiers temps, l'ensemble du réseau associatif en détaillant le circuit de l'adhésion.

Jean-Paul Bosland, secrétaire général adjoint, chargé de l'appui aux dirigeants d'unions, rappelle que les PATS font partie de la grande famille des sapeurs-pompiers ; la fédération et son président mettent tout en œuvre pour intégrer les PATS au réseau associatif et au « vivre ensemble ».

Un retour a ensuite été fait sur la journée des PATS du 18 mai 2017, en parlant notamment de la carte adhérent ; de la plaquette d'adhésion ; du tableau de suivi des actions entreprises dans les régions fédérales, mais également de l'Œuvre des pupilles (ODP) ainsi que de la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France. Karine Galtier, responsable du service social de la MNSPF et Karine Nous, administratrice de la MNSPF, ont présenté le service d'action sociale de la mutuelle avant de discuter en sous-groupe de l'action sociale en faveur des PATS.

### **Les cross nationaux, une vitrine honorifique**

*Pascal Christophe a rappelé que les membres PATS peuvent participer aux cross nationaux, mais que peu d'entre eux en ont connaissance. Il souhaite, à l'avenir, une augmentation de la participation et, pourquoi pas, une victoire d'un PATS. Membres à part entière du monde sapeurs-pompiers, ils pourraient contribuer à une meilleure reconnaissance des « rouges ».*

Quatre sous-groupes ont ensuite traité des thèmes suivants :

#### **1) La position des PATS au sein du réseau**

Pour ce premier groupe de parole, il résulte :

- Les difficultés que peuvent connaître les PATS à communiquer entre eux et ainsi, à faire passer des informations.
- La non reconnaissance des UD au travers des difficultés rencontrées.
- La cotisation des PATS est aussi mise en avant car tous les frais ne sont pas pris en

charge, en particulier pour les membres possédant le double statut.

- Une compétence non négligeable au sein des UD et des UR.
- Une méconnaissance du réseau associatif se fait ressentir, notamment avec l'ODP.

#### **2) L'action sociale en faveur des PATS**

Ce second groupe a mis l'accent sur :

- Le manque d'intérêt à l'adhésion est reconnu envers le réseau associatif. Cependant un brainstorming est mis en place d'un côté comme de l'autre afin d'une part, pouvoir rendre le réseau associatif plus attrayant auprès des PATS et de l'autre, rendre les PATS plus curieux pour les pousser à en apprendre d'avantage sur le réseau. Beaucoup de PATS ne savent pas réellement à quoi sert l'UD.
- Un mécontentement général fait surface lorsqu'un problème se présente car c'est seulement à ce moment que se pose la question « comment faire ? ».
- Le sport peut être un point de rencontre social, malheureusement pas assez utilisé. Des SDIS organisent 1h de sport par semaine pour créer des liens. Il faudrait davantage d'actions similaires.
- La mise en ligne d'un diaporama sur le site de la FNSPF, constitué par la MNSPF, concernant tous les leviers activés pour toutes les aides apportés aux agents.

#### **3) Les actions menées pour la reconnaissance des PATS**

Pour ce groupe, voici ce qui a été soulevé :

- Une demande de la mise en valeur des actions de valorisation des PATS.
- Les PATS déplorent de ne pas être assez cités lors des discours. Bien que, durant du congrès, ils l'aient été sur six des huit allocutions.
- Le souhait de faire davantage de journées d'immersion. Il a également été question de proposer ces journées dans les deux sens afin de « briser » cette image de travail de bureau synonyme de « tranquillité ».
- La protection des enfants fait partie des raisons donnant envie d'adhérer au réseau associatif.
- Un manque de communication entre les sapeurs- pompiers et PATS.
- Désormais les pompiers et les PATS ont la même prise en charge mutuelle. Pourtant un problème de reconnaissance subsiste.

- Lors d'évènements, comme la Sainte-Barbe, les PATS souhaiteraient être conviés au même titre que les pompiers, ce qui n'est pas le cas.

#### 4) Les outils de communication

Comme énormément d'éléments ont été cités par les précédents groupes, ce dernier a préféré mettre en avant :

- Le partage ; pouvoir échanger davantage et mettre en place des rencontres afin d'avoir une meilleure connaissance des collègues (des autres SDIS).
- La communication par le biais de flyers, d'affiches, d'Intranet et des réseaux sociaux.

Christian Letellier a clos ce carrefour en expliquant les objectifs et les missions de l'ODP en précisant qu'un pupille, reste pupille toute sa vie...■

#### INTERVENANTS

**Pascal Christophe**, président délégué  
de la commission des PATS de la FNSPF  
**Jean-Paul Bosland**, secrétaire général adjoint,  
chargé de l'appui aux dirigeants d'unions  
**Karine Galtier**, responsable du service social  
de la MNSPF  
**Karine Nous**, administratrice de la MNSPF  
**Christian Letellier**, secrétaire général de  
l'ODP

## LE VIVRE ENSEMBLE

Quand le réseau fédéral contribue au développement du sentiment d'appartenance à la communauté des sapeurs-pompiers.

### 1) Présentation du réseau

Jean-Paul Bosland, secrétaire général adjoint, présente le réseau associatif et son fonctionnement. Il rappelle ses trois missions principales :

- Le parler pompier : expression du réseau vis-à-vis des pouvoirs publics, expertise et savoir-faire, évolution des techniques, matériels et méthodes, engagement citoyen (JSP, SPV...)
- L'intergénérationnel et la fraternité : les 27 000 jeunes sapeurs-pompiers représentent une pépinière de futur.e.s sapeurs-pompiers volontaires. Les compétitions sportives, les journées portes ouvertes, les congrès départementaux sont une expression du vivre ensemble, de même que les congrès régionaux et, bien sûr, le congrès national. La formation au grand public est également un moyen de promouvoir des valeurs de solidarité.
- L'action solidaire est l'une des missions les plus importantes du réseau. C'est l'aide aux SP en difficulté, le soutien aux orphelins par l'ODP, la couverture mutualiste proposée par la MNSPF avec l'arrivée du contrat fédéral associatif (une couverture assurantielle équitable à prix unique partout sur le territoire). C'est aussi toutes les actions de solidarité extérieures à la communauté, comme par exemple le Téléthon.

Jean-Paul Bosland évoque également la formation des nouveaux président.e.s d'union qui se déroule, depuis 2016, à la Maison des sapeurs-pompiers de France, deux fois par an.

C'est au tour de Jean-Luc Perusin de prendre la parole pour présenter la Maison des sapeurs-pompiers de France. Récemment rénovée, elle est, à la fois, un lieu de représentation vis-à-vis des autorités nationales et un site ouvert à tou.te.s les sapeurs-pompiers de passage à Paris. Elle a, aussi, pour mission d'accueillir les réunions des 21 commissions fédérales, ainsi que toutes les réunions des président.e.s d'union et des délégué.e.s départementaux.ales sur les sujets intéressant le réseau (social, Téléthon, PECFR, JSP, ASP...)

### 2) Présentation de la commission des sports

Jean-François Barili, président délégué, présente le rôle et le fonctionnement de la commission des sports qui comprend un représentant par région ainsi que des experts techniques. La commission des sports supervise l'attribution des compétitions sportives et constitue également le jury national pour les épreuves de service (avec la commission JSP pour la FINAT). Elle s'occupe de toutes les compétitions sportives parrainées par la FNSPF, en collaboration avec les associations spécialisées, quand celles-ci existent. Jean-François Barili souligne le travail, primordial car nécessaire, effectué par ces associations pour faire respecter le cahier des charges de la discipline. Il remercie également tous les organisateurs de manifestations.

### 3) La formation des amicales

#### Intervention de Raphaël Lorillou (PUD 37)

Raphaël Lorillou présente le congrès de l'UR Centre qui s'est tenu en Indre et Loire, le 23 septembre. La matinée était destinée à la présentation des président.e.s d'amicales du département (présentation des obligations associatives entre le Crédit mutuel et la MNSPF) Une centaine de personnes était présentes contribuant au succès de ce congrès.

#### Intervention de Mickael Maunoir (PUD 58)

Mickael Maunoir présente l'accompagnement des président.e.s d'amicale dans son département. Cet encadrement se fait par petits groupes. Cette volonté de suivi, presque individuel, a pour but de s'attacher aux problématiques de chacun.e. Dans trois ans, la totalité des président.e.s auront été formé.e.s.

### 4) Les apports du réseau associatif sur le vivre ensemble

Le Groupe de travail national Santé et Sécurité en service et Prévention des risques présente les différentes actions menées.

- Conception de jeu-concours (sensibilisation sur les addictions, par exemple)
- Réalisation d'outils de sensibilisation ludique (BD de la série *Les Pompiers*)
- Réalisation de livrets de propositions, guides pratiques, etc...

## 5) Qualité de vie en service

Le commandant Marie Ligny, chef du Groupement Qualité de Vie au Travail et responsable Cellule Analyse Incendie du SDIS 34, présente le plan de prévention QVT.

Pourquoi s'engager dans cette démarche ?

- L'amélioration de la qualité de vie au travail.
- Le dialogue social.
- La prévention des discriminations, de la violence et du harcèlement.
- L'équilibre vie professionnelle et vie privée.
- La qualité du service public.
- La performance de la collectivité.

Quels sont les facteurs de réussite et les moyens à mettre en œuvre ?

Trois axes se dégagent de l'analyse :

- La mobilisation de la chaîne hiérarchique (soutien des élus ; mobilisation du comité de direction).
- Un plan de communication formalisé : Implication des représentants du personnel et du réseau des assistants de prévention ; communication structurée et déployée de manière régulière.
- Identification d'actions pour une mise en œuvre immédiate

Quelles sont les prochaines étapes ?

- Finalisation de la construction du plan d'actions.
- Demande de subventions FNP.
- Remontée des indicateurs.
- Définir un nouveau plan de communication.
- Suivi des indicateurs QVT/RPS
- Réévaluation du plan, dans trois ans, par le biais d'une enquête...■

### Questions/Réponses

#### QUESTION 1

*La première question porte sur la manière de conseiller et de former les amicales sans qu'elles le perçoivent comme une intrusion.*

**Philippe Huguenet** – *Il faut accompagner les amicales au quotidien.*

**Raphaël Lorillou** – *C'est notre rôle d'union de les accompagner. Pour éviter le sentiment d'ingérence, l'UD 37 a fait le choix d'intégrer tou.te.s des président.e.s d'amicale au CA de l'union. Cela fait un grand CA (environ 70 personnes) qui se réunit environ trois fois par an. Les amicales ont donc la possibilité de décider vraiment les actions de l'union.*

#### QUESTION 2

*Le commandant Marie Ligny est sollicitée sur la possibilité de fournir les questionnaires de diagnostics et d'identification pour les plans de prévention QVT, afin de pouvoir dupliquer la méthode dans d'autres départements.*

**Marie Ligny** – *L'élaboration du questionnaire, très importante, se fait avec l'histoire du département et permet ensuite un suivi de projet et une évaluation. Cette phase de préparation fait partie de la démarche et ne peut en être dissociée. Il n'est donc pas pertinent d'utiliser les questionnaires d'un autre département.*

### PILOTAGE

**Philippe Huguenet**, secrétaire général de la FNSPF

### INTERVENANTS

**Jean-Paul Bosland**, secrétaire général adjoint  
**Jean-François Barili**, président délégué, commission des sports

**Jean-Luc Perusin**, chargé de l'animation et des liens avec le réseau fédéral

**Hervé TESNIERE**, Président délégué du Groupe

de Travail Santé et Sécurité en service et Prévention des risques

**Commandant Marie Ligny**, SDIS 34

### 1) Introduction par **Éric Faure** et **Philippe Huguenet**, président et secrétaire général de la FNSPF

**Éric Faure** – Les solidarités, avec un grand « S », au sein de notre communauté au sens large – avec les PATS<sup>5</sup>, les assistantes sociales –, sont devenues le quotidien des sapeurs-pompiers, notamment dans l'opérationnel, comme je le dirai au ministre de l'Intérieur. Les missions vont de l'assistance au soutien à la population, face à la détresse et aux problèmes sociaux. Il n'y a aucun autre service avec une telle proximité, nous sommes le dernier recours, nous les sapeurs-pompiers. Et ce n'est pas seulement un phénomène rural, cela concerne la ville, le périurbain, ou la banlieue. La solidarité est définitivement dans l'opérationnel.

Cette solidarité est apparue dès le XIX<sup>e</sup> siècle, avec la création des caisses locales de secours, en cas de décès ou de blessures, alimentées grâce aux dons de la population et au service des sapeurs-pompiers. En 1872, naît la Caisse Nationale de Secours. Nous pouvons donc dire que la toute première instance nationale des sapeurs-pompiers est une caisse de secours. Puis, en 1882, c'est la création de la FNSPF qui s'est inscrite, dès son origine, dans cette chaîne solidaire. Ont suivi, en 1926, l'ODP, et, en 1992, la MNSPF. Les solidarités dans le réseau fédéral sont élargies et multiples : les orphelins, les familles, les sapeurs-pompiers en difficulté, les accidents de la vie ou les familles brisées par le handicap. Nous participons aussi à de grandes opérations de sauvetage à la suite catastrophes naturelles (tsunami, tempêtes, inondations). Nous menons aussi des actions avec notre ONG « pompiers sans frontières », comme récemment aux Antilles.

Mais cette solidarité va bien au-delà de notre communauté. Le Téléthon, par exemple, est un moment d'entraide particulier en hiver, proche de la fête de pompiers (la Sainte-Barbe, le 4 décembre). Les solidarités, c'est tout le sens donné à la diversité de notre engagement, à travers ce carrefour qui auparavant s'intitulait simplement « carrefour social ».

#### a) des pistes d'amélioration

<sup>5</sup> Personnels administratifs, techniques et spécialisés

Je profite de ma présence parmi vous, pour vous parler d'un projet porté depuis plusieurs années... Celui d'une fondation. A l'issue d'une expertise menée par un avocat spécialisé, cet outil s'est révélé comme ne nous correspondant pas. La fondation ne nous permettrait pas une maîtrise totale de nos projets et la gouvernance de cette entité risquerait de nous échapper. Nous avons choisi et décidé d'engager d'autres réflexions, ancrées sur l'ODP, et sur un nouvel outil. Nous sommes trois institutions, la FNSPF, l'ODP et la MNSPF, avec un même réseau, les URSP, les UDSP et les amicales, les mêmes adhérents, les mêmes bénéficiaires... Les actions solidaires sont souvent menées par les mêmes personnes qui agissent, quelle que soit la structure conduisant le projet. Parfois, nous manquons de visibilité sur le terrain, nous risquons d'interférer sans le vouloir, et nous pouvons légitimement nous interroger, si une seule institution agit alors que font les autres ?... Nous avons donc voulu nous améliorer, être encore plus performants, d'autant que nous avons un réseau dynamique – 272 000 adhérents –, que la situation financière de l'ODP est très bonne et, surtout, que les travaux menés montrent que les besoins restent toujours plus importants. Même avec nos outils de communication, nous ne sommes pas assez au plus près de ce qui se passe localement.

Face à ce constat et forts de nos richesses et de nos ressources, nous avons poursuivi nos réflexions, les conseils d'administration de nos structures ont pris des orientations, afin de prolonger les initiatives de nos prédécesseurs, notamment celle engagée en 1999 avec *La Charte pour la mise en place d'un réseau d'action sociale chez les sapeurs-pompiers* (17 septembre 1999), permettant de répartir les rôles de nos différentes entités :

- La Fédération nationale des sapeurs-pompiers français pour le rôle politique.
- L'Œuvre des Pupilles dédiée au rôle curatif.
- La Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers en charge du rôle préventif.

Mais tout n'est pas finalisé. Il faut, ensemble, aller plus loin, puisque nous avons les mêmes bases, les adhérents, dans notre démocratie, les mêmes électeurs, le même parlement sapeurs-pompiers, les Grands électeurs, le même réseau d'amicales et d'unions.

## b) la solidarité avec un grand « S »

Les différents conseils d'administration et les comités exécutifs ont opté pour la même démarche : la création d'un groupe de travail, conduit par Yves Daniel, premier vice-président de l'ODP, comprenant trois représentants de chaque entité, et incluant une représentation du terrain, avec un président d'UR et deux présidents d'UDSP accompagnés des directrices générales des trois entités. Il s'agit, notamment, de réfléchir à être plus performant, faire plus encore, être cohérents et ne pas se perturber dans nos actions respectives...

En maintenant le sacré – les pupilles –, il faut faire en sorte que la solidarité des sapeurs-pompiers aille au-delà, vers plus de soutien aux familles, au handicap, etc. Le groupe de pilotage devra définir comment procéder, avec quels contrôles et comment rationaliser les actions autour de l'ODP, dans le but d'aller plus loin.

Ce beau mot « solidarités » avec grand « S » est un fil conducteur de notre histoire. Toujours en évolution, avec des demandes fortes auxquelles il faut répondre. C'est donc un beau chantier qui exige que nous allions au-delà de nos différences, et de nos divergences ; on peut ne pas aimer les positions prises par la FNSPF sur tel ou tel dossier, les décisions des UDSP, mais la solidarité c'est autre chose, c'est dans les gènes de notre institution depuis deux siècles. C'est aussi très important pour moi, et c'est pourquoi j'apporte tout mon soutien politique à cette réflexion.

Je vous donne rendez-vous aux Assises de juin 2018 si le projet est suffisamment avancé et mûr, sinon en septembre au congrès de Bourg-en-Bresse. Nous avons un an pour mener à bien cette démarche et avancer ensemble. Voilà le terreau des solidarités : s'appuyer sur l'ODP et se donner le temps de l'efficacité pour faire évoluer et poursuivre nos actions. Les conseils d'administration de l'ODP et de la FNSPF se sont prononcés. Merci à vous quatre pour votre engagement et à vous tous sur terrain, car cela c'est grâce à vous...

**Philippe Huguenet** – Changer le nom du carrefour social, en le nommant « solidarités », revêt beaucoup de sens. C'est l'occasion, avec l'ODP et la MNSPF, de montrer notre accord politique en amont des travaux à venir du groupe de pilotage. Ce ne sont pas que de vagues concepts, mais bien d'être au plus près sur le terrain. Ce n'est pas la structure qui importe, mais

la réponse apportée, il faut être présent et les pompiers le sont. Ce projet de réforme est avant tout structurel. Il s'agit de réorganiser, pour faire mieux et plus, sans pour autant tout remettre en cause, tout casser. On constate, sur le terrain, une certaine illisibilité de nos actions, malgré les outils de communication et d'information (peut-être trop nombreux !). Il faut mettre un terme à cette méconnaissance et s'inscrire de manière lisible. Nous ne travaillons pas encore sur de nouvelles actions, mais nous cherchons à simplifier les choses et rationaliser l'organisation, pour avoir plus de clarté, de cohérence et d'efficacité.

## 2) Guide de formation des délégués sociaux

Pour que les délégués sociaux des unions soient mieux armés face aux situations de détresse que rencontrent les sapeurs-pompiers, il a été décidé de la mise en place d'une formation :

- Comment organiser la prévention sociale ?
- Comment accompagner les pupilles et les familles ?
- Comment organiser une collecte de fonds au profit du réseau social fédéral ?
- Comment gérer une détresse sociale liée à un accident ou décès en service commandé / hors service commandé ?
- Comment gérer une détresse sociale / financière ?
- Comment organiser la formation des référents sociaux dans les amicales ?

Jacques Beunardeau présente le résultat des travaux du groupe de travail sur la réalisation du guide de formation. Des URSP se sont portées candidates pour tester cette formation d'ici mars 2018, puis un bilan sera établi, des modifications éventuellement apportées et, enfin, le guide pourra être diffusé.

## 3) Téléthon 2017, les SP toujours mobilisés

Partenaires de l'AFM-Téléthon depuis son lancement, les sapeurs-pompiers de France n'ont pas manqué une seule édition, contribuant ainsi, à leur échelle, au financement de la recherche.

Emmanuelle Dubarry, déléguée à la coordination Emission, reprend les grandes lignes de ce partenariat exemplaire et évoque la 31<sup>e</sup> édition, qui se tiendra les 8 et 9 décembre :

- Le Téléthon est une mobilisation nationale inégalée, plus de 30 h de TV, plus 5 millions de personnes dans les rues, 20 000 animations,

10 000 communes, 200 000 bénévoles et 153 équipes de coordination qui veillent à la remontée de fonds, au bon déroulement des animations.

- Ce sont 30 ans d'amitié et de solidarité entre l'AFM, les associations de malades et leurs parents et les sapeurs-pompiers.

- Ce partenariat avec notre fédération, c'est un groupe de travail avec Hubert Degremont et animé par Henri Lavallée, des délégués départementaux, appuyés par le réseau des animateurs bénévoles.

- Les nouveautés 2017 :

- des journaux du Téléthon, mettant en avant des séquences exceptionnelles (les records, des personnages particuliers, etc.),

- 4 duplex ville Téléthon entre 15h30/18h30,

- le Téléthon des exploits,

- une émission au cœur des laboratoires,

- une chorale JSP du 78 et 91.

#### 4) Cérémonie de remise officielle du livret sur « La prévention du risque routier au sein des SIS<sup>6</sup> » à l'Inspection générale de la sécurité civile (IGSC)

Philippe Huguenet insiste sur le fait que le risque routier est très présent chez les sapeurs-pompiers : il recouvre 50 % des décès connus en service. Beaucoup d'initiatives sont conduites par les SDIS, il était donc pertinent d'opérer un recensement et d'en faire la synthèse. Il remercie donc le groupe de travail « Santé, sécurité prévention des risques » pour ce travail et remet, officiellement, ce livret à l'IGSC.

#### Présentation et propos des participants

**Commandant Hervé Tesniere** (président délégué du groupe de travail Santé et sécurité en service et prévention des risques) – Merci de nous donner cette occasion. Je veux saluer l'ANDSIS<sup>7</sup>, également présente ; le risque routier représente, en effet, 50 % des décès de sapeurs-pompiers. Le message à passer est qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation ; ce travail c'est celui du colonel Bodelle et de son équipe.

**Colonel Jean-Jacques Bodelle** (membre du groupe de travail Santé et sécurité en service et prévention des risques) – On a voulu s'intéresser aux sapeurs-pompiers mais cela concerne aussi les PATS ; les accidents de la route sont un réel problème d'où l'idée de

groupes de réflexion. Cet ouvrage représente trois ans de travail. Il a fallu chercher les personnes expertes, des sapeurs-pompiers, mais aussi des préventeurs, des formateurs, la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France, l'université d'Aix-en-Provence, Renault, les assurances, la *Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises* (DGSCGC), le BMPM et Michelin également. C'est un état des lieux qui balaie les initiatives locales, mais aussi au niveau européen. C'est une étude d'accidentologie. Il a fallu, ensuite, compiler tout cela. Il y a d'abord eu une BD, puis une petite fiche. Mais il manquait un document, plus adapté à l'usage des DDSIS, et aux préventeurs, avec une méthodologie, pour une meilleure réflexion. Il est nécessaire d'établir des plans de risques routiers. Ce document est une compilation, avec des fiches outils et la possibilité de le compléter par une petite vidéo, par exemple.

**Contrôleur général Laurent Moreau** (chef de l'Inspection générale de la Sécurité civile) – Pour ce qui nous concerne, après un accident, nous effectuons une enquête, pouvant conduire à diffuser des recommandations aux SDIS. Votre travail et votre document représentent une nouvelle et excellente initiative, car c'est un dossier pris dans le sens de la prévention, en amont des difficultés... La DGSCGC lance aussi un plan Santé Sécurité et Qualité de Vie en Service 2018/2022, qui va se nourrir de cette démarche, très utile pour les SIS. Ce guide et ces travaux permettront une action commune, pour limiter et éviter les accidents, ensemble... ■

<sup>6</sup> Services d'incendie et de secours

<sup>7</sup> Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des services d'incendie et de secours



### **PILOTAGE**

**Bernard Guillo**, président délégué,  
commission action sociale

### **INTERVENANTS**

**Eric Faure**, président de la FNSPF

**Philippe Huguenet**, secrétaire général,  
chargé des affaires sociales, de la solidarité  
et des liens intergénérationnels

**Antoine Hubert**, président de la MNSPF,

**Yves Daniel**, 1<sup>er</sup> vice-président de l'ODP

**Jacques Beunardeau**, animateur du groupe  
de travail « Guide de formation des délégués  
sociaux », commission action sociale fédérale

**Emmanuelle Dubarry**, AFM Téléthon,  
déléguée

à la coordination Emission